

2^e au monde

• La "Tornado blanche" a ébranlé l'un des châteaux-forts du handball européen et attiré l'admiration des connaisseurs.

— D 1

On pavoise dans les milieux sportifs thetfordois et pour cause! Les Dynamiques de Thetford-Mines n'ont peut-être pas remporté le championnat mondial de catégorie cadette mais elles ont imposé le handball québécois sur la scène internationale. Les Dynamiques, que l'on surnomme La Tornado Blanche dans les milieux du handball québécois à cause de leur vitesse et de la couleur de leur survêtement, ont attiré l'admiration des connaisseurs du handball européen. Cet exploit est d'autant plus significatif qu'elles ont subi leur seul revers en finale aux mains des champions défendant, les Yougoslaves, et ce par un pointage de 10-6. Quand on songe que la Yougoslavie représente l'un des châteaux-forts du handball européen, il y a lieu de se réjouir.

Prix des aliments: HAUSSE de 1.3% en juin

— B 1

SHERBROOKE... et le développement culturel

"Les propos de M. Fabi sont grossièrement exagérés"

— A 3



Jacques O'Bready

la tribune

72^e ANNÉE — No 119 — 28 PAGES — 4 CAHIERS

— SHERBROOKE, VENDREDI 10 JUILLET 1981 —

(SAMEDI 50¢ 30¢)
Livraison à domicile: \$1.85 par semaine.

Rencontre Trudeau Reagan ce matin

WASHINGTON (PC) — Le président des États-Unis, M. Ronald Reagan, devrait profiter des entretiens qu'il aura ce matin avec le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, pour discuter du programme de canadiation de l'industrie pétrolière.

Un proche collaborateur de M. Trudeau a soulevé cette possibilité hier au cours d'une séance d'information tenue à bord de l'avion qui menait le premier ministre canadien vers Washington.

"On nous dit qu'il (le président Reagan) pourrait parler de la politique canadienne dans ce domaine", a-t-il dit en précisant que les deux hommes

La canadianisation de l'industrie pétrolière:

L'inquiétude des E.-U. au centre des discussions

• **Trudeau encore à la défense de l'indépendance économique** — C 7

pourraient bien traiter de problèmes bilatéraux même si leurs discussions doivent porter au départ sur la préparation du sommet économique des pays industrialisés qui aura lieu à Ottawa les 20 et 21 juillet.

Des politiciens et des fonctionnaires américains ont laissé entendre au cours des derniers mois qu'ils n'appréciaient guère le programme du gouvernement Trudeau qui vise à porter à 50 pour cent d'ici 1990 le niveau de propriété canadienne de l'industrie énergétique. Certains membres du Congrès ont même proposé que les États-Unis adoptent des représailles à l'endroit du Canada si cette politique n'était pas modifiée.

"Il y a une grande différence entre le niveau de propriété étrangère de

l'industrie énergétique et chimique au Canada, où il atteint de 75 à 80 pour cent, et celui des États-Unis, qui n'atteint que de 10 à 15 pour cent", a précisé ce haut-fonctionnaire qui a demandé à conserver l'anonymat.

Jusqu'à maintenant, Pétro-Canada a acquis la société belge Pétrofinna alors que la Corporation de développement du Canada a pris le contrôle de la filiale canadienne de la compagnie française Elf-Aquitaine. Toujours dans le cadre du Programme énergé-

tique national, les subventions à l'exploration favorisent considérablement les compagnies à propriété canadienne.

Pour sa part, M. Trudeau devrait discuter avec M. Reagan des pluies acides et autres questions environnementales. Il devrait aussi parler du retard apporté par les États-Unis dans la construction du pipe-line qui doit acheminer le pétrole de l'Alaska vers les marchés du Sud le long d'un tracé qui traverse le Canada.

Les Américains n'auraient pas vu l'arrêt obligatoire 2 morts, 7 blessés

WARWICK (DG) — Une violente collision a causé la mort de deux américains et des blessures à sept personnes hier matin, à Warwick. Et encore une fois, c'est l'intersection de la route 116 et du chemin menant à St-Albert qui a été la scène de cette tragédie.

Les victimes ont été identifiées comme étant M. et Mme Joseph et Rose Bergeron, de St-Whitman, Massachusetts. Ces derniers, qui prenaient place dans une petite voiture importée de marque Honda, seraient morts sur le coup. Ils n'auraient pas

vu l'arrêt obligatoire à cette intersection. Les blessés, tous de Kingsey Falls, s'en sont tirés avec des contusions et des égratignures. La plupart ont reçu leurs congés de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska en fin d'après-midi hier.

Il s'agit de M. André Rivard, 34 ans, de son épouse Rachel, 28 ans, de leurs enfants Josée, 3 ans, Jocelyn, 2 ans et Étienne, 5 ans ainsi que d'un adolescent Patrice Côté, 15 ans.

Ces derniers prenaient place dans une voiture américaine de marque Dodge et roulaient en direction de Kingsey Falls. Les deux victimes étaient âgées de

58 ans et 50 ans. La tragédie s'est produite à 10h43 hier avant-midi au même endroit où un jeune homme perdait la vie au volant de sa camionnette, il y a quelques semaines.

L'agent Jacques Landry de la Sûreté du Québec à Arthabaska a effectué l'enquête et les victimes ont été transportées par la Maison Victoria.

Congédiés parce qu'ils craignaient pour leur vie

QUEBEC (PC) — Trois employés occasionnels au ministère québécois des Transports ont été congédiés parce qu'ils ont refusé de travailler dans des conditions jugées dangereuses pour leur vie.

Ces trois hommes, pères de famille, avaient en effet été embauchés pour effectuer le tirage des joints des piliers du pont de l'île d'Orléans mais les échafaudages sur lesquels ils devaient monter n'assuraient pas leur sécurité.

Le syndicat des fonctionnaires provinciaux (SFPQ) a alors soumis une plainte, le 23 juin, à la Commission de la santé et de la sécurité au travail qui a effectivement jugé que le site des travaux n'était pas sécuritaire.

La Commission a ordonné l'arrêt immédiat des travaux et demandé de les reprendre seulement quand les cinq mesures de sécurité suivantes auront été adoptées: gilets de sauvetage, garde-corps sur les échafaudages, embarcation en bon état, échafaudage avec des tiges ajustables et plancher de bois à la largeur de l'échafaudage.

Devant cela, le ministère des Transports a préféré congédier les employés à partir du 12 juillet et il a accordé un sous-contrat à une entreprise privée pour continuer les travaux, selon M. Jean-Louis Harguindeguy, président du SFPQ.

bonne journée!

TEMPÉRATURE—
BEAU: 28°C.
DEMAIN: BEAU

C-2

SPORT—

OUVERTURE DE LA SAISON LOCALE DES ALOUETTES

D-3

ANGLETERRE—

ÉMEUTES À MANCHESTER: ANARCHIE PLANIFIÉE

C-7

CANADA—

POSTES: CONSERVATEURS PRÊTS À SIÉGER JUSQU'À LA FIN

A-7

QUÉBEC—

LA GRÈVE DES SOUDEURS RISQUE DE RETARDER LE GAZODUC

B-5

- ARTS et DIV..... C-8
- CARR. et PROF..... B-4
- DÉCÈS..... C-6
- D'UNE LIGNE..... A-2
- FINANCE..... B-3
- PETITES ANNONCES C-1
- ROMAN..... C-5
- VIVRE EN '81..... A-8

persiflage

Un sénateur EPUISÉ, c'est sûrement une première mondiale.

—O—

On ne peut certainement pas accuser le gouvernement de GASPILLER son argent dans la région.

—O—

La preuve que les libéraux sont mal organisés, c'est qu'ils sont obligés de garder Claude Ryan.

Trouvé blessé près d'une voie ferrée

Le député Bissonnette tombé du train?

MONTREAL (PC) — Un député québécois, M. Michel Bissonnette, 39 ans, a été découvert jeudi matin grièvement blessé le long de la voie ferrée Livourne-Rome.

Selon les premiers éléments de l'enquête, il semble que M. Bissonnette soit tombé du train 614 assurant la liaison Rome-Turin. On ignore les raisons de sa chute.

Le député québécois, qui a été



hospitalisé au département de réanimation de l'hôpital de Grosseto (Toscane), souffre d'un traumatisme crânien et d'un traumatisme abdominal. Il s'est également cassé plusieurs côtes ainsi que le tibia droit. Le pronostic des médecins est "réservé".

M. Bissonnette a déclaré, une fois rendu à l'hôpital, qu'il avait pris le train à Rome mais qu'il ne se souvenait plus de ce qui s'est passé par la suite.



(Photo: La Tribune par Claude Poulin)
La Tribune salue la comédienne Diane Lavallée qui fait partie de la distribution de la comédie musicale Viens-tu jouer dans ma cour, écrite et mise en scène par Louis-Georges Carré et que présente actuellement et jusqu'au 30 août le Théâtre de Marjolaine de Eastman.

La Quotidienne

7 8 6

Un avion s'écrase: 3 morts



L'écrasement d'un avion commercial au départ de l'aéroport international de Toronto a fait trois morts et deux autres d'Edmonton

— B 1

Malgré les assauts pour modifier sa vocation, la Maison St-Georges résiste avec succès

par Lise Ouellette

SHERBROOKE — La Maison St-Georges affronte à nouveau une proposition à l'effet de modifier partiellement sa vocation de centre de transition pour adultes mésadaptés masculins et elle semble jusqu'à présent y résister avec succès.

d'une ligne... à la page.

• PUBLI-PROMOTION • RELATIONS PUBLIQUES
• PUBLICITÉ • CONCOURS • ANNONCES •



M. Tim Belford, à gauche, directeur du festival de Lennoxville dont on célèbre le dixième anniversaire cette année, reçoit un don de Pharmaprix, le groupe de pharmacies qui s'étend à l'ensemble du Québec. La présentation a été faite au nom de Pharmaprix par un associé, M. Claude Meilleux, du Pharmaprix de Place Belvédère. Selon M. Belford, ce don "contribue à la vitalité d'un important théâtre canadien". 69065

Alors qu'en 1973 et 1976, les tentatives visaient à faire de la Maison de la rue Marquette, un centre pour alcooliques seulement, cette fois, la proposition origine de la commission de programmation des centres d'accueil d'hébergement qui a pour mandat d'organiser les services extra-hospitaliers destinés aux malades psychiatriques à long terme.

Le seul

Dans un premier temps, comme l'a expliqué le président de la commission, Jean-Bernard Breault, le groupe s'est tourné du côté de la Maison St-Georges parce que c'est le seul centre de transition de la région et que l'on cherchait un établissement capable d'offrir dix places de ce type aux malades psychiatriques.

Après avoir discuté avec les dirigeants, la commission s'est rendue à leurs arguments et a accepté de s'en tenir à leurs desirs: respecter la vocation d'hébergement transitoire de la Maison pour une multiplicité de clientèles et, sans officialiser un type d'hébergement en particulier, continuer à recevoir à l'occasion des ex-patients psychiatriques ou des gens suivant des traitements en clinique externe.

Néanmoins, la recommandation d'appui de la commission n'a pas encore été discutée au niveau du Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS) qui conserve le dernier mot.

Vocation mixte impossible

Selon M. Breault, le roulement intensif de la clientèle et sa durée de séjour très brève, ajoutés aux difficultés d'y intégrer des malades psychiatriques pour un séjour et des activités de réadaptation plus prolongées, plaident en faveur du rejet de la proposition initiale.

De plus, de citer le président, la Maison répond à des besoins et se trouve constamment occupée presque en totalité.

M. Breault est d'avis que le refus de la Maison St-Georges ne pénalise pas la clientèle psychiatrique puisque les dix places de transition et le programme de réinsertion sociale qui doit s'y greffer, pourraient être intégrés au centre d'accueil de réadaptation de 60 places que la commission a demandé au ministère des Affaires sociales, l'année dernière. Le groupe attend toujours la réponse.

Le directeur adjoint à la Maison St-

Georges, Jean-Paul St-Jean, considère impossible la poursuite d'une vocation mixte.

Reserver dix places aux malades psychiatriques obligerait le centre à rejeter une partie de sa clientèle itinérante qui présente des besoins tout aussi urgents et essentiels.

Avec 802 admissions, l'année der-

rière, pour nos 40 lits, nous connaissons une durée de séjour de 19 jours, poursuit-il. Comment faire de la réhabilitation en si peu de temps? Et si nous commençons à en faire, nous

laisserons tomber notre vocation d'hébergement transitoire, ce qui va à l'encontre du contrat avec l'épiscopat du diocèse de Sherbrooke.

Gaspillage de ressources?

En refusant de s'engager dans la voie de la réadaptation d'une clientèle réhabilitable, la Maison St-Georges ne contribue-t-elle pas à un gaspillage de ressources puisqu'elle se limite à de l'hébergement d'une clientèle irrécupérable?

"Il y a seulement un petit problème

2 hypothèses envisagées

SHERBROOKE (L.O.) — Le ministère des Affaires sociales (MAS) est particulièrement préoccupé par les centres de transition et s'attache présentement à préparer une politique d'ensemble.

Selon Robert Lavoie, responsable des programmes de réadaptation, le ministère envisage deux hypothèses: modifier leur vocation de façon à ce qu'ils dispensent davantage de services de réadaptation et investir les budgets en conséquence ou confirmer leur vocation de transition et alors compléter un réseau à travers la province.

En ce moment, il n'existe que deux centres comme la Maison St-Georges mais le ministère élabore une politique qui couvrirait des centres visant d'autres clientèles, les femmes maltraitées, par exemple.

Selon M. Lavoie, il ne s'agit pas de nier les besoins mais de préciser la meilleure façon d'y répondre.

Les centres de transition apportent une contribution certaine, ils dispensent un minimum de services aux bénéficiaires mais depuis quelques années, le phénomène a pris une ampleur telle que le ministère sent le besoin d'y regarder de plus près, avec les principaux intéressés et les dirigeants régionaux comme le CRSSS, et de revoir son orientation, d'indiquer encore le responsable.

nière, pour nos 40 lits, nous connaissons une durée de séjour de 19 jours, poursuit-il. Comment faire de la réhabilitation en si peu de temps? Et si nous commençons à en faire, nous

La vague de chaleur déjà sur son déclin?

SHERBROOKE — La vague de chaleur et d'humidité connue au cours des derniers jours devrait s'atténuer durant les prochaines heures.

C'est du moins l'avis qu'a exprimé hier M. Paul-André Renaud, du bureau d'Environnement Canada. M. Renaud a expliqué que la population devrait s'attendre à une température moins élevée de même qu'à du temps beaucoup plus sec. Les températures devraient se maintenir aux alentours de 25 ou 26° C.

Le taux d'humidité devrait baisser de 10 à 20%, ce qui rendra la température moins difficile à supporter. Il est à noter qu'aucun record de température n'a été abasé au cours des der-

niers jours même si le mercure a quelquefois grimpé à 30° C. Pour battre un record, il aurait fallu atteindre environ 33° C.

Par contre, des records ont été battus en ce qui regarde les "hauts minimums" atteints durant les nuits. En effet, des températures de 17 à 20° ont été atteintes, ce qui est, selon M. Renaud, très élevé pour ce temps-ci de l'année.

Il semble que pour le week-end, les températures seront relativement agréables: le temps sera plus sec mais ceci n'exclut pas qu'il pourrait encore y avoir des poussées d'air tropical.



Cet enfant a trouvé le moyen de contourner, partiellement, la vague de chaleur



(Photo: La Tribune par Bernard Vanier)

La Maison St-Georges semble résister encore et toujours à tout changement de vocation

dans ce que vous dites, de rétorquer le directeur adjoint. Ce n'est pas vrai que les clientèles de la Maison ne puissent être réhabilitées. Je peux vous donner deux ou trois exemples: prenons des jeunes adultes, chômeurs, jetés à la porte par leurs parents. Si nous ne les prenons pas en main, ils se retrouveraient rapidement à Winter ou à Parthenais. Ici, nous nous mettons à la recherche des autres services qui pourraient les aider à se réadapter. C'est vrai de dire que la Maison ne fait pas directement de réhabilitation mais il est tout à fait inexact de penser que tous nos gens sont des parias irrécupérables.

Pour sa part, Réjean Dubé, directeur des services professionnels au

tiel. J'ai un seul commentaire d'ordre général: il faut remettre de plus en plus en question les ressources faisant seulement de l'hébergement. Par exemple, nous n'acceptons plus que les familles d'accueil se limitent à cet aspect. Nous leur demandons de jouer le rôle de stimulant auprès des bénéficiaires.

Une praticienne sociale ayant souvent recours à la Maison, estime qu'elle répond à un besoin réel dans sa forme actuelle, comme lieu de dépassement et de placement de gens rejetés ailleurs. "Et elle est continuellement remplie", ajoute-t-elle en précisant qu'à son avis, un mixage de clientèles et de vocations serait plus problématique qu'autre chose.

Bingo 4 → 1,000

la tribune

D'UNE VALEUR DE
\$1,000

CHACUN

4
MARATHONS
CONSECUTIFS

VOTRE
GENEREUX
CAMELOT
VOUS DIT:

\$2500

Ne perdez pas, ne détruisez pas, prenez bien soin de la CARTE DE BINGO insérée dans La Tribune du 13 juin 1981. Elle vous sert à participer non pas à 1, mais à 4 BINGOS MARATHONS!

MARATHON NO 2

MONTANT A GAGNER: \$1000.00

Le numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui: SAMEDI, le 4 juillet 1981: O-69	Le numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui: LUNDI, le 6 juillet 1981: G-58
Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui: MARDI, le 7 juillet 1981: B-2	Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui: MERCREDI, le 8 juillet 1981: B-12
Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui: JEUDI, le 9 juillet 1981: I-28	Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui: VENDREDI, le 10 juillet 1981: N-32

REGLEMENT

- Le BINGO 4-1000 est une série de 4 BINGOS-MARATHONS successifs dont l'ensemble est d'une valeur de \$1,000. Dans chacun de ces cas, si l'un d'eux est gagné, le montant sera divisé entre eux.
- La seule carte de BINGO officielle est celle portant l'inscription La Tribune II couleur. Achat distribué dans le journal.
- La carte La Tribune II a été distribuée avec l'édition du 13 juin 1981. Ici, le hasard joue son rôle et nous ne pouvons garantir que chaque lecteur ou abonné a reçu cette carte. Il est très difficile d'exécuter un contrôle parfait dans ce domaine.
- Quand votre carte est remplie (il s'agit d'un marathon), appelez immédiatement à La Tribune (563-1818) et demandez le responsable du BINGO pour la vérification de vos numéros. Les appels doivent entrer entre 9:30 heures a.m. et 4:30 heures p.m. du lundi au vendredi inclusivement.
- Pour vous qualifier, vous devez appeler AVANT midi (12h00) le lendemain de la publication du numéro qui vous a permis de compléter votre carte. Pour les numéros publiés les vendredis et samedis, vous avez jusqu'au lundi midi.
- Pour vous qualifier, il est évident que le participant qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du vendredi sera déclaré gagnant avant celui qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du samedi ou du lundi.
- Lorsque nous publions plus d'un numéro, un même jour, le premier numéro a priorité quand il s'agit de déterminer un gagnant.
- La décision de la direction de La Tribune concernant les gagnants sera finale et ces personnes devront répondre à une question d'habileté.
- La Tribune ne sera, en aucun cas, responsable pour plus de \$1,000 en argent même si la cause est due à une erreur typographique ou autres.
- La Tribune a payé les droits exigibles quant à ce concours, en vertu de la Loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.
- Un tirage quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des loteries et courses.
- Les employés réguliers de La Tribune ne sont pas éligibles à ce concours.

King Wellington

REDIGE EN COLLABORATION

Une nouvelle équipe de facteurs a été formée avant à sa tête nul autre que Jean-Claude "Général Popov" Casavant.

— O —

Le conseiller Robert Boisvert n'est pas d'accord pour dire comme Bernard Fabi que St-Glin-Glin n'a rien à envier à Sherbrooke en ce qui a trait à la vie culturelle.

— O —

Un loustic commentait hier que c'était sûrement la canicule qui chauffait le tempérament de nos chers Italiens, comme se plait à le dire Vincent Roselli.

— O —

Depuis sa dernière randonnée à la voile, au cours de laquelle il a dû affronter des vagues allant de quatre à cinq pieds, Jean Bourgault s'est remis à la couture.

— O —

Aux dires de Louis Bergeron, les jeunes filles soviétiques ne sont pas tellement moscovites... il a plutôt constaté qu'elles étaient d'un tempérament sibérien.

— O —

Ronald Daigneault comprend maintenant les journalistes qui risquent leur vie en couvrant les points chauds du globe, ainsi, avant de livrer un de ses reportages d'un endroit public à la sortie du palais de justice, il s'assurera qu'il n'y aura personne autour de lui.

Gérard Manseau, le président du comité social de l'Association des pompiers de Sherbrooke, tient à préciser à nouveau que l'Association ne procède actuellement à aucune campagne de souscription de quelque nature que ce soit et que toute personne qui utilise le nom de l'Association des pompiers de Sherbrooke pour demander une contribution quelconque le fait sans l'autorisation de la dite association.

— O —

D'après des sources généralement bien informées, ce ne serait pas la faute de l'opposition politique officielle si le parc industriel ne se remplit pas et si le stade Amédée Roy n'est pas terminé à temps.

Spécial

Bagues à diamants

1 carat total \$1.495.
1/2 carat total \$895.

Ronald Fortier

GEMMOLOGISTE

CENTRE-VILLE 43 Wellington nord

68489 Sherbrooke 563-6460

la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.
Tel.: 569-9201, JIK 2X8
Journal quotidien publié à Sherbrooke par
La Tribune Ltée. Fondé le 21 février 1910

YVON DUBÉ
Président et Éditeur

JEAN-GUY FARAH
Adjoint au président (adm.)
et Secrétaire-trésorier

LIONEL DALPÉ
Adjoint au président (prod.)
et Éditeur adjoint

RÉDACTION

JEAN VIGNEAULT
Directeur en chef
JACQUES LAFONTAINE
Chef éditorialiste-adjoint
SERGE GOSSELIN
Directeur de l'information
CHRISTIAN BELLAVANCE
Chef des nouvelles
GILLES DALLAIRE
Adjoint au chef des nouvelles
MICHEL DIONNE
Chef de pupitre
DENIS MESSIER
Directeur des pages sportives

PUBLICITÉ

FRANÇOIS VAILLANCOURT
Directeur de la Publicité
DAWSON BEAULIEU
Chef des ventes locales
PAUL ALLARD
Chef de la Production publicitaire

COMPTABILITÉ

ANDRÉ CORRIVEAU
Chef comptable
L. ALCIDE BEAUCHER
Gérant au crédit

ATELIER

JACQUES E. LEDUC
Directeur (technologie graphique)
J. JACQUES DELORME
Chef des opérations
ANDRÉ BELANGER
Chef de la production

EXPÉDITION

MICHEL DOYON
Chef à l'expédition
ANDRÉ JACQUES
Adjoint à l'expédition

TIRAGE

JACQUES ROY
Chef des ventes au tirage

GÉRANTS DE DISTRICT

MICHEL LAVOIE
Coaticook — East Angus
GUY MANSEAU
Asbestos-Windsor-Richmond
JEAN-MARC PÉPIN
Sherbrooke-Est — Fleurimont
GASTON PINARD
Drummondville — Acton Vale
JEAN-LUC PINEAULT
Buck-Franco
JEAN-CHARLES POULIN
Thetford et région

Courrier de deuxième classe:

Enregistrement No 1539

Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf en droits desservis par camélot et routes motorisées: 1 an: \$30.00, 6 mois: \$20.00, 3 mois: \$15.00, 1 mois: \$10.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays: 1 an: \$150.00, 6 mois: \$90.00, 3 mois: \$60.00, 1 mois: \$25.00.

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affilié à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuters, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Windsor

Évaluation d'une usine de la Domtar: gain de cause à la ville

page 4

Waterville

MRC: formule "une municipalité un vote" pas envisagée

page 4

Drummondville

Incendie: \$125,000 de dégâts à l'immeuble des Manufacturiers JB

page 6

La ville... et le développement culturel

"Les propos de M. Fabi sont grossièrement exagérés"

— O'Bready

par Doris Baker

SHERBROOKE — "Les propos de M. Fabi sont grossièrement exagérés. J'invite M. Fabi à venir constater lui-même tous les efforts que la ville déploie pour supporter les organismes culturels à Sherbrooke. C'est le privilège de M. Fabi d'être en désaccord avec certains équipements de la ville, mais qu'il ne nous accuse pas de ne rien faire dans le domaine culturel. La ville est prête à collaborer, mais elle ne travaillera pas pour des promoteurs commerciaux".

Telle fut la réplique du maire Jacques O'Bready aux déclarations du promoteur de spectacles, M. Bernard Fabi, qui a accusé la ville de se tourner les pouces et de se désintéresser complètement de l'aspect culturel à Sherbrooke.

Les retards enregistrés dans la reconstruction du stade Amédée Roy

• La ville ne peut pas se payer le luxe d'une Place des arts, d'un stade Olympique pour plaire à M. Fabi

ont forcé l'annulation des spectacles de Diane Dufresne et Diane Tell et soulevé l'ire de M. Fabi.

Choqué par les déclarations du promoteur, Me O'Bready a répondu en disant que la ville n'était tout de même pas pour se payer le luxe d'une Place des arts, d'un Stade olympique ou d'un Forum simplement pour plaire à M. Fabi qu'il considère être complètement dans les patates.

"Il a droit à son opinion, poursuit le maire. Maintenant, si M. Fabi se trouve mal servi, il n'a qu'à recourir à l'entreprise privée et à aménager l'ancien théâtre Granada en salle de spectacles. Pourquoi toujours se tourner vers la ville? Le stade Amédée Roy n'a pas été reconstruit en fonction de la présentation de spectacles artistiques. Il pourra toujours servir à

l'occasion, mais, je le répète, ce n'est pas une mini-place d'art. Si les installations ne lui conviennent pas à Sherbrooke, il a toujours la possibilité d'aller promouvoir ses spectacles à St-Glin-Glin."

Le maire O'Bready a tenu à préciser que la ville avait investi dans le projet de rajustement de la bâtisse du Théâtre de l'Atelier, qu'elle avait consacré du temps et de l'argent pour améliorer la bibliothèque municipale, que par les ateliers d'animations culturelles, elle répondait à une foule de besoins.

"La ville fait des efforts sur le plan culturel pour améliorer la situation, mais bien sûr elle ne peut pas tout faire à la fois. Elle a signé un protocole d'entente avec l'université de Sherbrooke pour permettre à des

groupements artistiques du milieu de s'y produire. Elle alloue annuellement un montant de \$45,000 au centre culturel à cet effet", a-t-il dit.

Me O'Bready a déclaré n'avoir reçu aucune lettre de réprimande provenant d'organismes, comme le Choeur Héritage ou autres qui bénéficient de la participation financière de la ville, pour critiquer son apport au développement culturel dans le milieu.

Pour une ville de la taille de celle de Sherbrooke, le maire soutient que les équipements en place conviennent même si la ville n'a pas consulté M. Fabi pour connaître les besoins de la population en matière de spectacles.

"La ville prêtera l'oreille à ses revendications comme elle le fait avec



Jacques O'Bready

tout le monde, mais à ce que je sache, M. Fabi n'est pas un consultant en aménagement", a-t-il laissé savoir.

La ville... et les retards dans la construction du stade

Le départ des A's JUNIOR et un échéancier un peu serré

SHERBROOKE (DB) — Le départ imprévu des A's junior pour Coaticook et l'échéancier un peu trop serré adopté par le conseil de ville expliqueraient, en grande partie, les retards enregistrés dans la reconstruction du stade Amédée Roy.

C'est ce qu'a laissé entendre l'ingénieur chargé du projet à la ville, M. Claude Cinq-Mars qui a affirmé que le stade devrait être complété le 14 août et qu'une lettre avait été envoyée en ce sens à la firme Gérard Allard inc.

L'invitant à respecter la date de livraison sans qu'il des pénalités pourraient être imposées. M. Cinq-Mars a indiqué que, en ce moment, les raisons ne le justifiaient pas.

Sans nécessairement prétendre que le départ des A's pour Coaticook avait provoqué un ralentissement des travaux, M. Cinq-Mars a toutefois précisé que "la pression était beaucoup moins forte après que les A's eurent décidé de quitter la ville."

Depuis le début, la ville savait qu'elle jouait serré dans ce projet, a-t-il dit. Il aurait fallu que la machine soit parfaitement huilée pour rencontrer les échéanciers prévus dans des conditions idéales où aucun pépin ne devait survenir. Or dès le départ, nous avons accusé un retard d'une dizaine de jours quand nous avons dû reprendre la publication de l'appel d'offre à cause d'une erreur. Le contrat a été signé avec près d'un mois de retard. Les travaux ont débuté le 4 mai alors qu'ils auraient dû normalement s'amorcer dans les premières semaines du mois d'avril.

M. Cinq-Mars a laissé entendre que les nombreuses pluies du mois de mai avaient ralenti les travaux d'excavation, et que l'absence de disponibilité des sous-traitants avait également retardé la reconstruction du stade. Selon lui, la livraison des matériaux s'est effectuée sans anicroche et en temps voulu.

Idealement, soutient M. Cinq-Mars, il aurait fallu, au départ, annuler toutes les activités et prendre tout l'été pour refaire le stade."

Aux dires du maire Jacques O'Bready, les retards peuvent être aussi imputables aux modifications apportées en cours de route par le conseil au plan original qui ne prévoyait pas l'aménagement de gradins le long de la ligne du troisième but.

Le directeur des services techniques de la ville, M. Frank Mascolo, avait mis le conseil en garde devant les échéanciers proposés au moment de la présentation du projet en atelier de travail. Il avait clairement laissé

entendre, à ce moment, que l'échéancier était beaucoup trop serré et que, fort probablement, les travaux compromettraient la saison des A's junior.

Le directeur général de la ville, M. Roch Letourneau, a révélé qu'alors il était également conscient que les échéanciers étaient peu réalistes, mais que la ville cherchait avant tout à sauver la saison des A's junior. Il a soutenu que la période de planification avait été longue.

Je comprends qu'il y a des retards, mais quand on sait qu'il faut pres de cinq ans au gouvernement pour donner un coup de pioche, j'estime que la ville a procédé rapidement dans la reconstruction du stade. Nous sommes encastrés dans un processus lourd et nous ne pouvons pas l'éviter", a-t-il dit.

"Depuis le début, la ville savait qu'elle jouait serré..."



Un contrat de \$5 millions sans appels d'offres: l'Association de la construction OPPOSÉE

SHERBROOKE (DB) — La Corporation municipale de transport de Sherbrooke (CMTS) se serait servie de certaines propositions faites par des entrepreneurs généraux pour comparer les prix avant d'accorder le contrat à la firme de son choix.

C'est ce que révèle un communiqué de l'Association de la construction des Cantons de l'Est émis hier en réponse aux propos tenus par le maire Jacques O'Bready concernant un rapport de force qui existerait entre les entrepreneurs généraux et les ingénieurs dans le secteur de la construction.

Le directeur général de l'Association, M. Fernand Vallières, précise dans le document de l'organisme qu'il dirige n'est pas contre le principe de la formule de gerance et qu'il ne met pas en doute la compétence professionnelle de la firme d'ingénieurs. Cependant, peut-on lire, l'Association s'élève contre l'octroi d'un contrat de près de \$5 millions sans recours aux appels d'offres.

M. Vallières a soutenu qu'un conflit entre ingénieurs et entrepreneurs généraux était difficilement concevable puisque les deux organismes travaillent côte à côte sur le chantier.

L'Association croit que les déclarations du directeur des opérations à la CMTS, M. Claude Forcier, relativement au besoin d'une relocalisation rapide, sont déplacées. Elle précise dans son document que la CMTS disposait d'un délai d'un an pour se relocaliser contrairement à la Commission de transport de Laval qui n'avait que quelques mois pour le faire.

M. Vallières a révélé que l'Association avait défié la CMTS d'établir les coûts de construction du centre d'opérations et qu'elle ferait de même avec un entrepreneur général pour ensuite procéder à une comparaison des coûts. M. Vallières a déclaré que la CMTS avait refusé le défi.

L'HÔTEL-DIEU

Le personnel féminin vit dans la crainte d'une AGRESSION

SHERBROOKE (LO) — La majorité du personnel féminin de nuit, au Centre hospitalier Hôtel-Dieu, vit dans la crainte de nouvelles agressions et, bien qu'elles nient avoir peur au point de se dire terrorisées, elles n'en prennent pas moins plusieurs mesures et attitudes qui le laissent croire.

"Ce n'est pas la première fois, ni la première année que des filles se font attaquer dans le voisinage de l'hôpital et on ne sait jamais quand ça pourrait encore arriver", lance une des employées interrogées hier après-midi.

Certaines refusent dorénavant d'utiliser les stationnements jugés trop éloignés et trop mal éclairés ou arrivent plus tôt de façon à garer l'auto le plus près possible de la porte.

"Dire que je suis terrorisée serait grandement exagéré mais je ne tarderais pas volontairement à sortir, à minuit", relève une infirmière.

Règle générale, les femmes et les filles s'entendent entre elles pour sortir à deux ou à trois, quitte à attendre à l'hôpital plusieurs minutes après leur travail.

Une employée assure qu'elle refuserait tout travail supplémentaire qui l'obligerait, à la fin, à circuler seule dans le stationnement.

"Si je vois une auto occupée par un homme et que je suis seule, je reviens à l'hôpital pour chercher le surveillant", mentionne une autre infirmière.

La présence d'un gardien suffit à rassurer plusieurs mais certains se demandent s'il est bien là après minuit quinze.

D'ailleurs, l'époux d'une employée qui attendait celle-ci dans son auto, vers minuit vingt, a suscité des réactions de panique et n'hésite pas à parler d'employées terrorisées. En sortant, les femmes scrutent les environs. Arrivées près de son véhicule, celles qui étaient seules accélèrent le pas et se mettent même à courir en abordant le stationnement.

Une employée de sa connaissance, leur a demandé de la suivre jusqu'à sa voiture et d'attendre qu'elle y soit embarquée avant de partir.

Les craintes ne semblent pas près de se dissiper, à l'Hôtel-Dieu.

Jacques Bilodeau quitte les services récréatifs

SHERBROOKE (DB) — M. Jacques Bilodeau, animateur dans le quartier centre-sud, a signifié son intention de quitter les services récréatifs et communautaires (SRC) de la ville.

Le directeur général de la ville, M. Roch Letourneau, et le directeur des SRC, M. Alvin Doucet, ont confirmé les intentions de M. Bilodeau soutenant toutefois que l'animateur de quartier n'avait pas officiellement remis sa démission.

De son côté, M. Bilodeau a laissé savoir qu'il avait effectivement rédigé sa lettre de démission, mais qu'avant de la remettre aux autorités compétentes, il rencontrerait M. Doucet, lundi.

Même s'il a affirmé que l'implantation des services récréatifs et communautaires ne se faisait pas sans créer des distorsions, M. Bilodeau a relié son départ à des motifs personnels.

"Il faut bien se sentir là où l'on travaille pour bien accomplir son boulot. J'ai constaté que ma personne ne cadrait pas tellement dans ma tâche de fonctionnaire à la ville", a-t-il dit sans laisser supposer qu'un malaise pouvait ronger de l'intérieur les services récréatifs et communautaires.

Le directeur général a tenu à préciser que le départ possible de M. Bilodeau ne signifiait pas pour autant qu'un malaise sévissait aux services récréatifs. Il a expliqué que le congé sans solde de deux ans de M. Bilodeau

Paquette devrait "oublier" son séjour au centre Le Portage

SHERBROOKE (GF) — Le plan conçu par la défense afin de permettre à Yvon Paquette de donner suite à son projet de désintoxication et de réhabilitation en séjournant au centre Le Portage pourrait bien être impossible à réaliser.

C'est du moins ce qui ressort des plaidoiries entendues hier, au Palais de justice, d'abord le matin, devant le juge Jean-Louis Pélouquin de la Cour supérieure ou Yvon Paquette répondait à l'accusation d'outrage au tribunal après avoir refusé de témoigner ultérieurement contre son frère Daniel Paquette, puis, en après-midi, devant le juge Laurent Dubé de la Cour

des sessions de la paix où l'accusé comparaitrait pour utilisation d'arme à feu.

En fait, les juges Dubé et Pélouquin avaient accepté de s'entendre afin que leur sentence ne fassent pas en sorte que Paquette se retrouve avec une peine de plus de deux ans moins un jour de prison qu'il devrait assumer dans un pénitencier de juridiction fédérale et, donc, oublier pour quelque temps l'idée d'aller à Le Portage.

Ainsi, à la sentence d'un an rendue au début de la semaine pour une première offense d'utilisation d'arme à feu, le juge Pélouquin ajoutait une sentence de six mois pour outrage au tribunal tandis que le juge Laurent Dubé projetait de laisser en suspens les sentences qu'il devait rendre contre Paquette pour utilisation d'une arme à feu lors d'un autre vol ainsi que pour vols qualifiés au presbytère de l'Immaculée-Conception et à la Combustion Engineering, enlèvement, port de déguisements, trafic de stupéfiants et vol par effraction.

Le hic

Le hic a été soulevé par le procureur de la couronne, Me Paul Crépeau qui a rappelé au juge et à l'avocat de la défense Me Jacques Blanchette que la loi qui régit les établissements de détention au Québec ne permet pas à un individu en détention d'avoir droit à un "code" (liberté surveillée dans un autre lieu qu'un centre de déten-

tion) s'il a des sentences suspendues contre lui.

Donc, en d'autres termes, Yvon Paquette ne pourrait pas être envoyé au centre Le Portage tant que toutes les sentences ne seraient pas rendues et qu'il ait purgé au moins le tiers de sa peine.

Le juge Laurent Dubé, devant l'impasse à laquelle se heurte cette histoire, a donc décidé de reporter sa décision au 4 août "pro forma".

Sincérité ou pas

C'est devant la Cour supérieure qu'ont eu lieu les échanges entre la défense et la couronne. Si la défense a fait valoir que l'accusé démontrait sa volonté de se réhabiliter et qu'il faisait, pour la première fois de sa vie, une demande d'aide, la couronne s'est longuement interrogée sur la sincérité de ce repentir. "N'essaie-t-il pas de manipuler la Justice à son avantage? Il n'a jamais eu de chance. Mais est-ce que la Justice doit se culpabiliser à cause de cela?", de dire Me Crépeau qui a fait avouer à l'accusé qu'il mentait de nouveau à la Cour s'il avait à témoigner contre quelqu'un du "milieu".

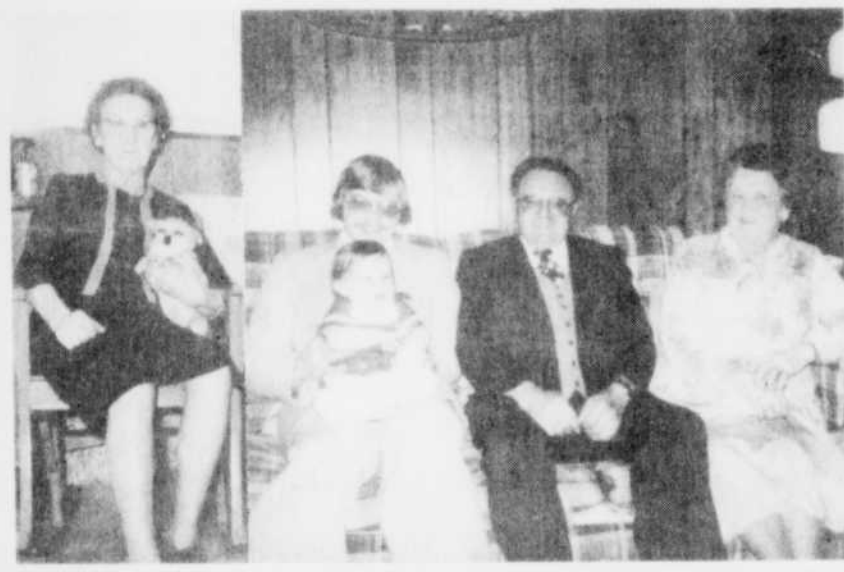
Yvon Paquette avait déclaré en explication à l'outrage au tribunal qu'il a commis, avoir refusé de témoigner parce qu'il s'agissait de son frère et parce qu'il respecte les lois du milieu afin de ne pas se retrouver avec des trous dans le dos.

La vie dans les Cantons



Très rare

Très rares sont les bambins qui peuvent se vanter de connaître deux de leurs arrière-arrière-grands-mères. Même s'il n'est âgé que de six mois, Jason Bolduc, lui, peut le faire. Le bambin qui demeure à Bristol, dans l'état américain du Connecticut, a été photographié en compagnie de son père, M. Marcel Bolduc, qui est âgé de 24 ans, de son grand-père et de sa grand-mère, Gilles et Carmen Bolduc, qui demeurent, eux aussi, à Bristol, de ses arrière-grands-mères, Mme Eva Dubord, qui demeure à Bristol, et Mme Irène Bolduc, qui demeure à Sherbrooke, et de ses arrière-arrière-grands-mères, Mme Rose Fréchette, qui est âgée de 90 ans et qui demeure à Wotton, et Mme Marie Dallaire, qui est âgée de 89 ans et qui demeure à St-Ludger.



Un chèque de \$5,337

Tout récemment, M. Raymond Beaulieu, coordonnateur pour la campagne annuelle de souscription de Centraide auprès des différents ministères du gouvernement du Québec, a remis à M. Normand Martel, président de Centraide Cœur du Québec, un chèque au montant de \$5,337 représentant la contribution des employés de la fonction publique provinciale à la campagne.



Pour recueillir des fonds

L'organisme Défi Drummond, qui est chargé de la présentation du championnat provincial de tambours et clairons qui aura lieu à Drummondville les 28, 29 et 30 août prochains, a tenu au Manoir Drummond un 5 à 7 bénéfice dans le but de recueillir des fonds pour le financement de cet événement. Parmi les invités spéciaux qui ont été accueillis par le premier responsable du projet, M. Paul Lessard et par Daniel Jutras, membre du comité organisateur, on comptait sur la présence du pianiste Georges Tremblay et son épouse la chanteuse Christine Chartrand qui agissent comme couple-parrain de ce championnat provincial qui regroupera une trentaine des meilleurs corps musicaux du Québec.

Évaluation d'une usine de la Domtar: Windsor a gain de cause

par Gilles Dallaire

WINDSOR — Un an, presque jour pour jour, après avoir entendu les doléances de la société Domtar qui estimait que la valeur assignée à une usine de papiers fins par un évaluateur dont les services avaient été retenus par la ville de Windsor était excessive, le bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec a donné gain de cause à cette ville et assigné à l'usine une valeur presque identique à la valeur que lui avait assignée l'évaluateur.

Selon cet organisme qui a reçu mandat de trancher les différends que suscite entre contribuables et municipalités l'évaluation de certaines pro-

priétés, les critères sur lesquels M. Pierre Pelletier, spécialiste dont les services avaient été retenus par la ville de Windsor, a fondé l'évaluation de l'usine sont valables et la société Domtar ne peut pas réclamer une dépréciation extraordinaire, sous prétexte que la vétusté de l'usine réduit et sa capacité de production et sa rentabilité.

Technique du coût

"La technique du coût est une des trois techniques reconnues en évaluation et elle est fréquemment utilisée dans l'évaluation des complexes industriels. Lorsqu'il y a absence de marché ou lorsque la technique du re-

venu ne s'applique pas, elle est la seule technique à laquelle peut faire appel un évaluateur. Si elle est appliquée selon les règles de l'art, elle peut conduire à une appréciation équitable de la valeur réelle d'une propriété et la société Domtar n'a pas prouvé que la valeur assignée à son usine par l'évaluateur était supérieure à sa valeur réelle", de conclure l'organisme.

Si la valeur assignée, après dépréciation, à l'usine et par la ville de Windsor et par la société Domtar était sensiblement la même puisque l'usine a été évaluée à \$8,367,150 par la ville et à \$8,368,168 par la société Domtar, la valeur que cette firme assignait à son usine, après dépréciation

extraordinaire, était beaucoup moins élevée car un expert dont les services avaient été retenus par cette société avait évalué à \$3,444,627 la dépréciation attribuée à la vétusté de l'usine dont la valeur résiduelle ne s'élevait, selon lui, qu'à \$4,923,511.

Délibérations

La décision qui a été rendue, après des délibérations qui se sont prolongées pendant un an, par le bureau de révision de l'évaluation foncière a été accueillie avec soulagement par les administrateurs de la ville de Windsor qui craignaient que cet organisme ne donne gain de cause à la société Domtar et que la ville ne soit forcée de rembourser à cette firme les impôts fonciers payés en trop en 1978, en 1979 et en 1980.

Selon le maire de la ville de Windsor, M. Marcel Noël, qui a eu des mots fort élogieux pour Me Jean-Laurier Demers et pour Me Luc Boudrias qui, pendant cinq jours, ont réfuté, un à un, les arguments invoqués par les experts dont la société Domtar avait retenu les services, une somme d'environ \$40,000 devra être remboursée à cette société car le bureau de révision de l'évaluation foncière a assigné à l'usine une valeur légèrement inférieure à la valeur qui lui avait été assignée par la ville, mais cette somme est relativement peu importante à côté de la somme qui aurait dû être remboursée si la société Domtar avait eu gain de cause.

Cette firme ne se tient toutefois pas pour battue et elle a révélé, quelques heures à peine après que la décision du bureau de révision de l'évaluation foncière eut été rendue publique, qu'elle demanderait à un tribunal de casser cette décision.



Le béton bitumineux recyclé qui, non loin de Magog, a été étendu, l'an dernier, sur une route secondaire a dû être enlevé parce qu'il s'était ridé sous l'effet de la chaleur. La route recevra un nouveau revêtement dans quelques jours.

Petite route débarassée de son REVÊTEMENT

par Gilles Dallaire

CANTON DE MAGOG — Parce que, l'an dernier, camions et automobiles ont emprunté une route fraîchement pavée avant que la couche de béton bitumineux dont elle avait été recouverte ne soit tout à fait sèche, des employés du ministère des Transports sont forcés, cette année, de remplacer ce revêtement en plusieurs endroits.

Cette route peu achalandée qui croise la route 112, à la hauteur de l'hôtel de ville de la municipalité du Canton

de Magog, avait été pavée avec un matériau nouveau à base de béton bitumineux recyclé qui, pour la première fois, servait au recouvrement d'une route.

"L'expérience n'a pas été désastreuse du tout car ce matériau qui a servi à paver plusieurs autres routes a bien résisté à la chaleur et au froid partout, sauf sur cette route peu fréquentée où il s'est ridé sous l'effet de la chaleur", a révélé un porte-parole du ministère des Transports qui a avoué qu'au moment où cette route a été pavée rares étaient les chercheurs

qui prévoient un comportement aussi fantaisiste.

"Apprendre est toujours coûteux. Une partie du béton bitumineux qui a été étendu, l'an dernier, devra être enlevée mais l'erreur qui a été commise ne sera pas répétée: les camions et les automobiles ne pourront emprunter la route que lorsque la nouvelle couche de béton bitumineux sera sèche", de déclarer le porte-parole du ministère qui a révélé que les travaux seront vraisemblablement terminés dans trois semaines.

Municipalité régionale de comté

Waterville ne demande pas la formule "une municipalité-un vote"

WATERVILLE — A l'encontre de la plupart des autres municipalités concernées, la ville de Waterville ne demande pas l'application de la formule "une municipalité-un vote" comme mode de représentation au Conseil des maires de la future municipalité régionale du comté de Sherbrooke.

Mais si le conseil municipal de Waterville ne propose pas cette formule, il refuse cependant de faire au Comité

de consultation une recommandation précise. Toutefois, les membres du conseil ont dit tenir à deux autres principes. Ils croient qu'aucune municipalité ne doit avoir la majorité absolue et qu'un droit de veto devrait être accordé à la ville de Sherbrooke. Ce droit de veto devrait s'inspirer de celui qui est défini à l'article 169 de la loi 125.

Waterville ne croit pas que la ville de

Sherbrooke compte dans ses murs près des deux tiers de la population totale des municipalités qui seront regroupées sous la MRC de Sherbrooke. C'est à partir de cette réflexion que le conseil en est venu à la proposition qui sera envoyée au secrétaire du Comité de consultation de la zone de Sherbrooke qui a invité les conseils municipaux à se prononcer sur le mode de représentativité souhaité.

Il croit donc qu'en détenant un plus grand nombre de sièges que les autres municipalités, Sherbrooke aura toujours la possibilité de rallier une ou deux autres municipalités à son idée.

Les municipalités du Canton d'Ascot, de Deauville, de Fleurimont, de Rock-Forest et de St-Elie d'Orford qui formeront avec Sherbrooke et Waterville la MRC de Sherbrooke ont demandé que le mode de représentativité soit "une municipalité-un vote".

De son côté, le conseil de Lennoxville propose d'accorder à Sherbrooke un vote de moins que la majorité et un vote à chacune des autres municipalités.

Lorraine Paré à la direction de l'école de Valcourt

WINDSOR (YR) — La Commission scolaire de Morilac a ratifié la décision du comité de sélection, à l'effet de nommer Mme Lorraine Paré au poste de directrice de l'école de Valcourt, en dépit de certaines pressions provenant des parents, du comité d'écoles et du personnel enseignant.

La nomination de Mme Paré a fait réagir violemment les gens de Valcourt, qui appuyaient dans une large mesure la candidature de M. François Grondin, depuis quelques années adjoint au directeur de cette école, maintenant décédé.

Parents et professeurs soutenaient que la nomination de M. Grondin aurait assuré une continuité dans les politiques de l'institution d'enseignement, alors que Mme Paré, contre qui personne ne semble rien avoir, pourrait venir chambarder toute la vie de l'école.

Selon le rapport présenté au Conseil des commissaires de Morilac, toutefois, tous se rallieraient à la nomination de Mme Paré, y compris M. Grondin.

Lennoxville en bref

Pas de clinique

LENNOXVILLE — Le conseil de ville de Lennoxville a adopté une résolution confirmant qu'il n'y aurait pas de clinique vétérinaire à Moulton Hill Road.

C'est à la suite de la réception des lettres de MM. Hugh Rose et Jacques Malouin (soutenant que les bâtiments de M. Peter Dennison sont situés dans une zone résidentielle) que le conseil a pris cette décision.

Lennoxville contribue

Le conseil de ville de Lennoxville a décidé de contribuer à la campagne de financement des Dames Auxiliaires du Sherbrooke Hospital.

Pour ce faire, le conseil a décidé hier d'acheter 8 billets (au prix de \$10 l'unité), en vue d'assister à la pièce de théâtre "Deathtrap". Cette pièce a commencé hier au Piggy Theatre de North Hatley.

Peu apprécié

Les commissaires d'écoles de Morilac, toutefois, n'ont pas aimé les pressions dont ils ont été l'objet et ils envisagent de modifier le fonctionnement du comité de sélection, à l'avenir. Le commissaire André Côté, entre autres, voudrait éliminer les pressions venant de l'extérieur, une fois que la consultation aurait été effectuée, par le comité de sélection, ou par les commissaires.

Le rapport du comité de sélection a été étudié à huis-clos, par les membres du conseil des commissaires, vu qu'il s'agissait de renseignements strictement personnels et confidentiels.

Parc Belvédère inauguré en fin de semaine

par Linda Roy

CANTON D'ASCOT — Le nouveau parc Belvédère, situé sur la rue Belvédère, à la hauteur du chemin Thibault, sera officiellement inauguré en fin de semaine.

En effet, c'est le vendredi, 10 juillet, que la municipalité prendra possession du parc. Le tout se fera lors d'un 5 à 7, où les personnes invitées pourront prendre part à une dégustation de vins et fromages.

Le lendemain soir, à compter de 20h et ce, jusqu'à 23h30, la population en général pourra venir se divertir au son de la musique de CJRS, qui sera sur les lieux même du nouveau parc avec sa disco-mobile. Des chips et des liqueurs douces seront également ser-

vies à volonté tout au long de la soirée.

Le dimanche matin, à 11h30, une messe sera célébrée par l'abbé Daniel Croteau de la paroisse Précieux-Sang, sur les nouveaux terrains du parc et par la suite, la température le permet, les gens pourront tous pique-niquer ensemble. Ils sont donc tous invités à apporter leur lunch. Suivra, à 13h30, l'ouverture officielle du parc Belvédère, où l'on pourra entendre, entre autres, M. le maire de la municipalité, Robert Y. Pouliot. Dans l'après-midi, jeunes et moins jeunes pourront participer à diverses activités, telles que jeux de balles, etc., sous la direction de M. Jean Chenay, directeur des loisirs du Canton d'Ascot. De plus, les jeunes enfants auront la chance de s'amuser avec les clowns invités pour les divertir.

L'aménagement du mont Orford retardé

Un petit projet que le ministre n'a pas le temps de suivre!

— le porte-parole de Lucien Lessard

par Guy Crevier

SHERBROOKE — "La programmation de l'aménagement du mont Orford a sûrement dû être retardée par des compressions budgétaires".

Telle est la réponse officielle fournie par le porte-parole du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Lucien Lessard, pour justi-

avait l'intention de respecter les engagements pris par l'ancien titulaire du ministère, M. Yves Duhaime, le porte-parole du ministre Lessard a indiqué qu'il faudrait peut-être chercher la réponse ailleurs.

"Si réellement le ministre Duhaime a fait des promesses sur des questions relatives à l'aménagement du mont Orford et qu'elles n'ont pas été respectées, c'est au caucus des députés du Parti québécois de l'Estrie d'exercer les pressions nécessaires pour que le projet figure dans les priorités du ministère", de commenter M. De Serres.

En région, il a été possible d'apprendre que le projet d'aménagement du parc du mont Orford avait effectivement subi des modifications considérables, mais qu'aucun nouvel échéancier n'avait été fixé.

"Le projet chemine au ministère. Il s'est fait des choses, mais les délais sont longs", de commenter M. Pierre Levas, directeur régional du ministère du Loisir, de la Chasse et

de la Pêche, tout en précisant que des difficultés concernant des questions d'expropriation pouvaient occasionner des retards considérables.

Toutefois, M. Levas a admis que les questions d'expropriation n'ont rien à voir avec les retards encourus

jusqu'à maintenant, puisque le gouvernement du Québec n'a pas encore dépassé l'étape visant à émettre des avis pour fins d'utilisation publique d'une partie des terres qui devraient être annexées au parc du mont Orford.



La décision du gouvernement de retarder encore une fois l'aménagement du mont Orford a soulevé beaucoup de commentaires

Plus d'agressivité!

SHERBROOKE (GC) — "La région devra devenir plus agressive, se lever debout, prendre ses affaires en main et exiger du gouvernement qu'il respecte ses engagements".

Pour M. Réjean Beaudoin, directeur général de l'Association touristique de l'Estrie, il ne fait aucun doute que l'attitude démontée par le gouvernement du Québec dans le dossier de l'aménagement du parc Orford est "carrement sornoise".

"Si on ne peut plus se fier aux engagements pris par un ministre, où allons-nous?", de lancer M. Beaudoin qui a révélé avoir l'intention de regrouper les députés de la région autour d'une même table afin de leur faire part des problèmes qui le traversent, depuis un certain temps, le

développement touristique des Cantons de l'Est.

Aux yeux de M. Beaudoin, la décision du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de retarder et de modifier unilatéralement l'échéancier retenu, à la suite des audiences publiques de 1979 sur l'agrandissement du parc du mont Orford, est un "manque flagrant de respect humain".

"En 1979, nous avons pris la peine de préparer des mémoires et de les présenter au ministre Duhaime qui, au mois d'août, a rendu son verdict et s'est engagé, au nom du gouvernement du Québec, à investir \$4,7 millions, avant 1984. Aujourd'hui, on apprend que pratiquement rien n'a été fait. C'est tout simplement inadmissible".

M. Beaudoin a également accusé le gouvernement Lévesque de compromettre le développement touristique de l'Estrie et de l'ensemble du Québec par le biais d'une mauvaise gestion de ses programmes. "Il existe une discordance de plus en plus grande entre la publicité touristique du gouvernement et le produit que le Québec offre", de préciser M. Beaudoin en faisant allusion, entre autres, aux 800 personnes qui, à chaque fin de semaine, se voient refuser l'entrée du parc Orford.

Selon M. Beaudoin, le gouvernement devra réviser complètement, à court terme, ses politiques en matière de développement touristique. "Avec la crise de l'énergie, on devra penser à favoriser les régions touristiques situées à proximité des grands bassins de population et à ce titre, la région Magog-Orford repré-

sente un site idéal".

Quant au président de la Commission d'aménagement Magog-Orford, M. Roger Renaud, il ne s'est pas montré étonné, outre mesure, des lenteurs du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche à respecter ses engagements.

"Il y a plusieurs dossiers qui traînent en longueur dans les Cantons de l'Est", de commenter M. Renaud tout en rappelant que le gouvernement actuel n'était plus confronté à l'urgence d'une campagne électorale.

"Il va falloir que le gouvernement nous précise les motifs qui le poussent à retarder le projet. Quant à moi, j'ai l'intention de réunir les membres de la Commission afin d'être en mesure d'exercer des pressions en haut lieu", d'ajouter M. Renaud.

Pour sa part, le maire de Magog s'est dit déçu de l'attitude du gouvernement Lévesque en matière d'aménagement touristique dans les Cantons de l'Est.

"Si le milieu n'avait pas pris en charge le développement touristique de la région, la ville de Magog n'aurait jamais rien eu du gouvernement", de commenter M. Thérault.

Selon le maire de Magog, les lenteurs du gouvernement Lévesque à réaliser des projets significatifs dans la région sont peut-être liées à l'incompétence des députés des Cantons de l'Est.

Il faudra faire plus attention, lors des prochaines campagnes électorales, lorsqu'il sera question des dossiers régionaux", d'ajouter le maire Thérault.

Une priorité pour Rancourt

SHERBROOKE (GC) — S'il n'en tient qu'au député péquiste du comté de St-François, M. Réal Rancourt, la question de l'aménagement du mont Orford sera examinée en priorité au caucus des députés ministériels de l'Estrie.

"Je suis disposé à former un bloc regroupant les députés de la région pour faire aboutir ce dossier", de commenter M. Rancourt.

Aux yeux du député de St-François, l'agrandissement et l'aménagement du mont Orford sont et demeurent une priorité d'un impact énorme sur le développement touristique des Cantons de l'Est.

D'ailleurs, M. Rancourt a révélé que l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) s'apprêtait à débloquer une enveloppe budgétaire au profit de l'ensemble de la région touristique Magog-Orford.

Toutefois, M. Rancourt n'a pas été en mesure de mettre le doigt sur les causes des retards qui ont privé la région des \$2,5 millions qui auraient dû être investis, jusqu'à maintenant, dans l'aménagement du mont Orford.

De plus, le député de St-François a révélé ne pas avoir reçu l'assurance que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche respecterait l'enveloppe globale de \$4,7 millions promise par le ministre Duhaime, à la suite des audiences publiques de 1979.

Déjà, la programmation initiale retenue par le ministre Duhaime a subi des modifications considérables et l'aménagement d'un complexe récréatif de 150 sites au lac Stukely a été reporté aux calendes grecques.

Selon M. Rancourt, les députés péquistes de la région ont exercé suffisamment de pressions politiques pour que le projet d'agrandissement du parc du mont Orford soit respecté dans son ensemble.

"C'est peut-être le changement de titulaire au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche qui est à la source de tous les retards", de lancer M. Rancourt en se référant au départ de M. Yves Duhaime et

à son remplacement par l'actuel ministre Lucien Lessard.

Par ailleurs, il a été impossible d'obtenir les commentaires du député de Sherbrooke, M. Raynald Fréchette, qui, soit dit en passant, a axé la majeure partie de sa campagne électorale sur la crédibilité du gouvernement Lévesque à respecter ses engagements.

Quant à la présidente du caucus des députés péquistes de l'Estrie, Mme Carmen Juneau, elle s'est refusée à tout commentaire en alle-



Réal Rancourt

quant ne pas connaître suffisamment le dossier d'agrandissement du mont Orford.

Pour sa part, le député libéral du comté d'Orford, M. Georges Vaillancourt, a dit déplorer l'attitude du gouvernement Lévesque dans le dossier de l'aménagement du mont Orford.

"Il est primordial que le gouvernement donne suite aux engagements pris par le ministre Duhaime", de lancer M. Vaillancourt qui a l'intention de rencontrer, à l'automne, les intervenants concernés.

Toutefois, M. Vaillancourt a admis ne pas être intervenu à l'Assemblée nationale sur la question de l'aménagement du mont Orford, après avoir constaté, des l'année dernière, que le projet initial avait subi des retards considérables.

Casino à Magog: le PQ-Orford dit OUI

MAGOG — Le Parti québécois du comté d'Orford est en faveur de l'établissement d'un casino dans la région Magog-Orford.

Si la majorité des membres de l'exécutif accepte le principe de l'établissement d'un casino dans leur région, ils endossent un tel projet à la seule condition que les retombées économiques affectent d'abord leur région.

C'est lors d'une récente assemblée de son exécutif que le PQ-Orford en est venu à ce consensus. La première proposition qui a été discutée à cette occasion demandait que "le type, la gestion, le fonctionnement et le contrôle de ce casino dépendent directement de l'État. Sans être opposés à ces importants aspects du contrôle d'un tel établissement, les membres de l'exécutif ont préféré s'en tenir, pour le moment, au principe demandant aux organismes du milieu, de concert avec le gouvernement québécois de définir les principes et l'organisation pour un meilleur contrôle possible", de préciser le président du PQ-Orford, M. Alcide Clément.

Voilà pourquoi le PQ-Orford a décidé de mettre sur pied, des septembre prochain, une commission mixte qui assurera la même table les groupes socio-économique, touristiques, finan-

ciers et sociaux de la région. Cette commission sera chargée d'évaluer les divers types de projets envisageables, de planifier une consultation locale, de collaborer avec tout autre groupe intéressé, de susciter la création d'une "commission mixte du casino" et de sensibiliser le gouvernement du Québec et les députés de la région sur les avantages d'un tel projet pour la région.

M. Clément n'a pas caché que les promoteurs de ce projet se doivent, d'abord et avant tout, de démystifier la notion du casino que la population entretient.

Selon M. Clément, il ne faut pas craindre que la promotion de ce projet puisse nuire au développement touristique du mont Orford, attendu et demandé depuis plusieurs années. "Un ne peut nuire à l'autre et le PQ-Orford se doit de travailler à tout projet intéressant et réalisable".

Il a d'ailleurs rappelé que le comté d'Orford s'étend sur 40 milles de long et que le mont Orford est un des nombreux éléments touristiques qui peuvent y être développés.

Concernant l'établissement d'un casino, le PQ-Orford pourrait présenter, s'il y a lieu, un projet ferme des les premiers mois de l'année 1982.

Riverains de Rock Forest préoccupés par la question de l'environnement

ROCK FOREST (ASP) — Parmi les divers regroupements de citoyens préoccupés du respect de l'environnement, il en est un qui, bien que de formation récente, semble se développer rapidement: il s'agit de l'Association des riverains de Rock Forest inc., (ARRFI) qui regroupe actuellement 125 propriétaires d'habitations situées

en bordure de la rivière Magog. Cette association a été fondée en juillet 1980 par M. Gilles Jeanson, qui en est le président actuel. Il semble qu'il n'a pas été trop difficile de convaincre les propriétaires de la nécessité de protéger l'environnement puisque tous les membres actuels ont été recrutés des 2 premiers mois d'existence de l'association.

Les quatre principaux objectifs que poursuivent ces riverains sont de favoriser l'assainissement de la rivière Magog (c'est la le plus important), de travailler au reboisement de l'environnement immédiat de la rivière et à l'ensemencement de celle-ci, et de promouvoir la sécurité sur l'eau.

Jusqu'à maintenant, l'association s'est préoccupée de recrutement, de structuration, de l'adoption d'une charte et de règlements. Mais la réunion du 14 juin dernier a mené à la formation de huit comités, dont quatre d'entre eux verront particulièrement à l'atteinte de chacun des objectifs (assainissement, reboisement, ensemencement et sécurité). Les quatre autres s'occuperont de la publicité, des loisirs, du recrutement et des relations inter-associations.

Au sujet du recrutement, l'association voudrait pouvoir rejoindre la majorité des 400 propriétaires riverains: plus il y aura de membres, plus il y aura de travail d'accomplir, sans oublier la cotisation de chacun (\$10,00 par membre), qui aide au fonctionnement de l'association et permet de financer certains projets. Les relations inter-associations sont d'une grande importance, car comment assainir

son propre secteur de la rivière sans tenir compte de l'état de l'environnement et de l'état du réseau hydrographique en aval et surtout en amont de la rivière? Les riverains de Rock Forest prévoient donc coordonner leurs efforts et garder contact avec les associations déjà existantes, comme par exemple celles du Petit Lac Magog et du Lac Memphremagog, qui travaillent depuis plusieurs années à des objectifs semblables.

S'il est vrai que les riverains sont amenés, au sein de tels regroupements, à faire leur part pour améliorer la qualité de l'environnement, le gouvernement doit lui aussi faire la sienne. "Financièrement, précise M. Jeanson, nous n'avons évidemment pas les moyens d'assainir nous-mêmes les eaux de la rivière Magog. Mais pour atteindre cet objectif, nous devons faire des pressions pour que le Ministère de l'Environnement développe des projets en vue de la dépollution de la rivière. Et plus nous serons nombreux, plus les pressions seront fortes". M. Jeanson ajoute que le gouvernement n'a pas attendu la formation de l'ARRFI pour élaborer des politiques d'assainissement de la rivière Magog et même de la rivière St-François. Le travail étant donc amorcé, il reste maintenant à assurer le suivi des différents projets et à en élaborer d'autres qui s'avèreraient nécessaires.

Mais même quand on fait preuve de détermination, certains problèmes de pollution se montrent parfois persistants. Ainsi l'ARRFI a récemment demandé aux autorités gouvernementales d'abaisser, ne serait-ce que pour

une ou deux journées, le niveau de la rivière Magog, afin que les riverains puissent effectuer le nettoyage des berges de la rivière. Les autorités n'ont pu accéder à cette demande à cause du danger que constituerait pour la flore et la faune de la rivière un niveau d'eau trop bas. Et pourtant ce nettoyage s'impose: les riverains s'efforceront donc de trouver un autre moyen d'effectuer ce nettoyage sans nuire à l'environnement.

Le 25 juillet prochain, l'ARRFI présentera sa première activité, à l'intention des riverains de Rock Forest et de la population environnante. La "Fête sur la rivière" se veut une journée de promotion de la sécurité nautique et d'information sur l'ARRFI, par le biais de jeux, de concours et d'activités récréatives. Par exemple, dans l'après-midi, il y aura un concours intitulé "La chasse aux bouées", au cours de la soirée, des ceintures de sauvetage seront tirées au sort à titre de prix de présence. Certains commanditaires ont été sollicités pour cette journée, et l'argent recueilli servira à l'achat de bouées afin d'identifier sur la rivière les obstacles dangereux pour la navigation, tels que les roches à fleur d'eau, les bancs de sable, les hauts-fonds. Il est d'ailleurs possible que le gouvernement fédéral apporte son aide pour ces mesures d'identification.

Ceux et celles qui désireraient obtenir de plus amples renseignements sur cette "Fête sur la rivière" du 25 juillet ou sur l'Association des riverains de Rock Forest inc., peuvent communiquer avec M. Gilles Jeanson (tél.: 567-4510).

Bromptonville s'enrichit

BROMPTONVILLE — La ville de Bromptonville possède maintenant son propre terrain de soccer. Après avoir subi les nombreux caprices de dame nature, le nouveau terrain pourra voir évoluer ses jeunes. De concept moderne, le nouveau terrain répond parfaitement aux normes établies par la Fédération de soccer.

Etant donné le coût très élevé de l'aménagement de ce dernier on a dû remettre à plus tard la finition des estrades qui serviront aux spectateurs lors des rencontres de même que les bâtiments servant à abriter certaines pièces d'équipement.

Les autorités se disent très satisfaites de l'acquisition du terrain de soccer, qui permettra aux jeunes d'évoluer avec des équipes de calibre provincial. Ces joutes amèneront plusieurs visiteurs de l'extérieur. Les loisirs sont devenus en quelque sorte une priorité à Bromptonville et le conseil de ville ne ménage pas ses efforts afin de promouvoir la bonne marche de ceux-ci.

cette semaine dans "Perspectives"

- * CABANA au salon Disco-Jeunesse
- * La foire aux poneys sauvages
- * Un Québec qui, enfin, éclate de rire

64674-5

LOTO SÉLECT			
Date	8-7-81	NUMÉRO GAGNANT	6 3 5 7
Ventes	\$114,537.50	Mises de 50¢ gagnantes	Lot par mise de 50¢
dans l'ordre	14	\$1,854.60	
dans n'importe quel ordre	331	\$77.20	

"Les dirigeants de la ville n'ont pas le droit de se faire justice eux-mêmes"

THETFORD-MINES (PS) — "Les dirigeants de la ville de Thetford-Mines n'ont pas le droit de se faire justice eux-mêmes et c'est pourquoi nous entendons défendre deux de nos membres qui ont été victimes de coups salariaux injustifiés."

C'est ce qu'a déclaré à La Tribune le président de l'Association des policiers-pompiers de la ville de Thetford-Mines, M. Robert Bourret, concernant le litige relatif à l'interprétation de la

l'Association quant à la responsabilité des coûts occasionnés par l'envoi de deux observateurs syndicaux lors d'examen de promotion faits à l'Institut de police à Nicolet.

Se référant aux commentaires émis par le maire Maurice Côté et le conseiller Robert Croteau, M. Bourret affirme que le présent litige est loin d'être du brailage et du "mémorandum". "J'aimerais connaître la réaction du conseiller Croteau si l'une de ses payes était coupée de \$329,36 et ce, sans avertissement, d'opiner M. Bourret.

que coupé de \$329,36 ainsi qu'une lettre expliquant le pourquoi de ce geste. Il était donc difficile pour lui d'aller en parler au Comité puisqu'il l'a appris après que le geste ait été posé," de préciser M. Bourret.

Le président de l'Association ne se gêne pas pour affirmer que le geste posé à l'endroit du capitaine Hugues Bizer et du sergent Gérard Huot est illégal. Selon lui, la ville aurait dû lever un grief pour récupérer l'argent qui a servi à défrayer les coûts des deux observateurs syndicaux.

Ce qui, dit-il, aurait été normal du fait que les deux parties ne s'entendent pas quant à savoir qui est responsable des frais encourus par l'application de la clause 19.05 b) prévoyant la présence de deux observateurs syndicaux lors d'examen de promotion. M. Bourret prétend donc que la ville n'avait pas le droit de se rendre justice et c'est pourquoi les deux policiers ont déposé non seulement des griefs pour que le litige soit tranché par un tribunal mais aussi une requête à la division des petites créances pour récupérer leur argent.

— Robert Bourret

Tout en déplorant l'attitude arrogante des dirigeants municipaux, le président de l'Association des policiers-pompiers de Thetford-Mines soutient que cette situation anormale s'explique quelque peu du fait que certains édiles ne savent même pas faire la distinction entre la Commission de police du Québec et l'Institut de police du Québec.

D'autre part, M. Bourret affirme que le dossier a été rendu public non pas pour faire du chantage comme le prétend le conseiller Croteau mais dans le but de renseigner la population, dit-il, "à le droit de savoir ce qui se passe car c'est elle qui paie la facture".

M. Bourret est tellement convaincu de la justesse de sa cause qu'il met le conseiller Croteau au défi de défendre le dossier publiquement.

L'audition de la requête des Mines d'Amiante Bell remise au 5 août

THETFORD-MINES (PS) — L'audition de la requête pour jugement déclaratoire, déposée par la compagnie Les Mines d'Amiante Bell Ltée de Thetford-Mines, a été remise pro forma au 5 août prochain et sera vraisemblablement reportée au 29 septembre.

C'est la présente grève des postiers qui est la raison principale de la remise du fait que des documents importants, relatifs à cette cause, n'ont pas été livrés avant le début de l'arrêt de travail des postiers de sorte qu'ils ne sont pas enregistrés au greffe. Dans les faits, il s'agit de la décision du juge Vincent Masson de la Cour supérieure du district judiciaire de Frontenac au sujet de la demande d'intervention des compagnies Johns-Manville dans le dossier.

Bien que non enregistrée officiellement, la décision du magis-

trat est déjà connue des deux parties en cause. Le juge Masson n'a pas souscrit positivement à la requête des compagnies Johns-Manville en rejetant leurs prétentions.

Les compagnies Johns-Manville prétendent avoir un intérêt direct et pécuniaire et, spécifiquement, quant aux conclusions recherchées par Bell. Le juge soutient que non. On sait que Bell, compagnie entièrement québécoise, demande d'être justiciable uniquement au Québec et non pas aux États-Unis.

Le fonds de la requête pour jugement déclaratoire de la compagnie Bell sera probablement débattu le 29 septembre prochain, sauf si les compagnies Johns-Manville décident de poser un appel relatif à la décision du juge Masson.

THETFORD-MINES ET LA RÉGION

page D-1

clause 19 de la convention collective de travail au sujet des promotions.

M. Bourret soutient que la ville n'avait pas le droit de couper d'une façon aussi cavalière la rémunération régulière de deux policiers sous prétexte qu'elle ne partage pas l'opinion de

Ce dernier comprend difficilement le sens des propos de M. Croteau quand il soutient que les policiers auraient eu grand avantage à parler de ce litige au Comité de police. "Une journée après son retour de vacances, l'un des deux policiers a reçu un ché-

Comité de police

Exposition de la Société d'agriculture du 5 au 9 août

THETFORD-MINES (PS) — Pour la vingtième année consécutive, la campagne s'installera en ville alors que la Société d'agriculture du district de Mégantic tiendra son exposition annuelle à Thetford-Mines du 5 au 9 août prochain.

Le programme des activités de cette foire agricole varie peu d'année en année et comprendra donc le traditionnel concours des animaux de ferme, des spectacles pour les jeunes et les moins jeunes ainsi qu'un mini-cirque ambulancier.

Les femmes n'ont pas été oubliées alors que leur Pavillon, l'un des plus importants de l'exposition, permettra de regrouper des exhibits de toutes sortes, que ce soit des produits de leur jardin, des réussites culinaires ou des oeuvres artisanales.

Les membres du club des petits animaux seront également sur place lors de cette exposition qui, comme par les années passées, se déroulera sur le terrain de la Société, situé aux abords de la rue Bédard à Thetford-Mines, à côté du Palais de justice et en face du stade des Caisses poulaïres.

Prix d'entrée

Cette année, le coût d'entrée sur le terrain de l'exposition a été fixé à \$2,00 pour les adultes et à \$1,00 pour les étudiants.

Entretiens, les huit duchesses de la Société d'agriculture parcourent tous les coins du district de Mégantic afin de vendre le plus de billets possibles et augmenter ainsi leurs chances d'être couronnées Reine lors d'une cé-

rémonie spéciale prévue à cet effet pour le soir du 7 août.

Les huit duchesses sont: Hélène Bouchard de Thetford-Mines, Hélène Cimon de Pontbriand, Manon Leblond de St-Pierre de Broughton, Esther Mercier de Leeds Village, Linda Rodrigue de Rivière-Blanche, Chantale Simoneau de Black-Lake, Sylvie Tanguay d'Inverness et Sylvie Vallée de Sacré-Coeur de Marie.

Et, dans le but de mieux accommoder les commerçants, la Société d'agriculture a fait aménager sur son terrain une nouvelle bâtisse de 40 par 120 pieds qui pourra regrouper plusieurs kiosques. Auparavant, les commerçants devaient se loger à l'intérieur du Centre des loisirs.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Pour un pique-nique

Les gens qui ont eu la chance de prendre leurs vacances au cours des dernières semaines ont été gâtés par Dame Nature, un temps idéal pour un pique-nique...

Incendie: \$125,000 de dégâts à l'immeuble des Manufacturiers J.B.

DRUMMONDVILLE (RJ) — Un violent incendie, qui a fait rage pendant plusieurs heures en fin de soirée mercredi, a causé des dommages évalués à près de \$125,000 à l'ancienne bâtisse industrielle Pacific Mobile de St-

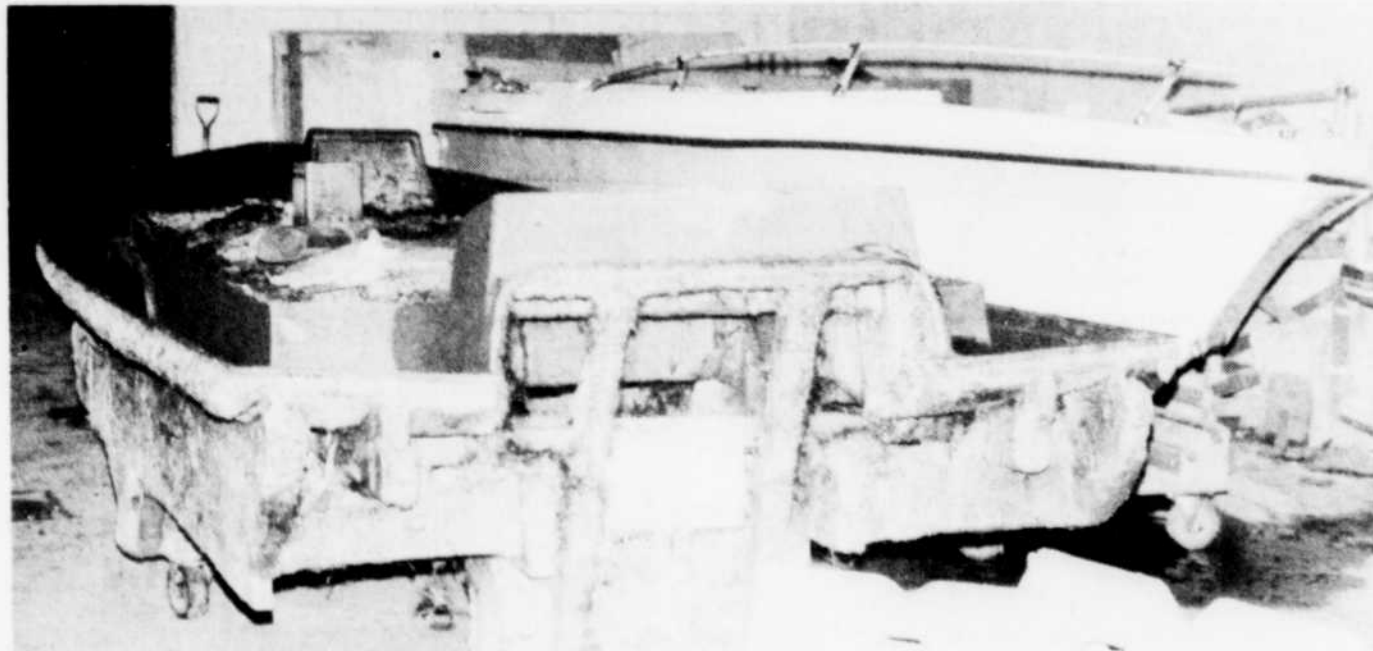
Quatre heures

M. Giroux, qui est également pompier-volontaire de la municipalité de St-Germain, a de plus ajouté que l'équipe composée d'une quinzaine de

sapeurs sous la direction de M. Jacques Blanchette, a travaillé pas moins de quatre heures pour éteindre le brasier.

Outre les pertes matérielles importantes, cet incendie aura de plus pour effet de causer la mise à pied tempo-

raire d'environ six employés affectés à la chaîne de montage des bateaux de fibre de verre. Ceux-ci qui allaient entreprendre aujourd'hui leurs vacances estivales annuelles verront donc leur congé extensionné de quelques semaines, le temps que l'on procède aux réparations.



(Photo La Tribune par Richard Jean)

Les dommages à la compagnie Les manufacturiers J.B. Ltée s'élevaient à environ \$125,000. Dans les dégâts matériels, on note la perte de quelques moules servant à la fabrication des bateaux de fibre de verre.

DRUMMONDVILLE ET LA RÉGION

page D-5

Germain qui abrite maintenant la compagnie Les Manufacturiers J.B. Ltée.

Selon un porte-parole de cette compagnie, qui regroupe à la fois les entreprises Bateaux Sunray, Chaloupes Mirocraft et Rembourage D.R., la cause de l'incendie n'est pas encore déterminée mais on croit savoir que les flammes auraient pris naissance à la suite d'une explosion dans le département où l'on fabrique les bateaux en fibre de verre.

C'est d'ailleurs toute cette section de l'usine qui a été détruite par le feu. Heureusement, de nous indiquer M. Pierre Giroux, ce département est isolé par un mur coupe-feu, ce qui a empêché l'élément destructeur de s'étendre davantage.

Intervention policière demandée

Manifestation des grévistes de O.Deshaies

VICTORIAVILLE (DG) — L'intervention de la force constabulaire a été nécessaire pour

permettre à la firme O. Deshaies Ltée, marchand de gros en fruits et légumes, de vider ses

entrepôts du stationnement Foisy. L'entreprise est paralysée par une grève lé-

gale de ses huit employés depuis dimanche dernier.

Les grévistes, représentés par l'Union internationale des rembourseurs et affiliés à la FTQ, ont tenté mercredi soir, vers 22h00 d'empêcher les 5 camions de Larocque et fils de Drummondville et de O. Deshaies de Victoriaville de sortir la marchandise périssable.

Huit policiers

La Sûreté municipale de Victoriaville a dépêché sur les lieux huit hommes qui ont vu à la bonne marche des opérations de la demande de la compagnie Deshaies. Craignant un appui

d'autres syndicats de la région, la Sûreté municipale a demandé l'aide de la Sûreté du Québec d'Arthabaska. Deux auto-patrouilles et quatre hommes ont été envoyés sur place. De plus

VICTORIAVILLE ET LA RÉGION

pages D-1 et D-2

quatre agents de l'escouade anti-émeute du Cap-de-la-Madeleine ont également pris part aux opérations de surveillance. Ces derniers se sont contentés d'escorter les camions jusqu'aux entrepôts de Larocque et

fils, à Drummondville.

La manifestation qui a duré un peu plus de trois heures s'est déroulée calmement. Les policiers de Victoriaville ont contrôlé les grévistes et quelques sympathisants tout au long de la soirée. Ces derniers se sont contentés d'injurier ceux qu'ils appelaient les "scabs".

Le conseiller technique des syndiqués, M. Pierre Tellier, a été mis sous arrêt à la fin de la manifestation pour avoir donné un coup de pied dans une porte d'automobile. Il a été remis en liberté peu de temps après la manifestation.

Les négociations achoppent principale-

ment sur les questions salariales. Selon M. Tellier, les travailleurs de O.Deshaies recevaient entre \$180 et \$188 pour une semaine de 45 heures ce qui représente presque le salaire minimum.

Du côté patronal, Me Claude Aubert a précisé que la compagnie n'entendait pas laisser pourrir des victuailles dans l'entrepôt et qu'elle se prévalait du droit d'en disposer en vertu du code du travail.

"Nous sommes en période de négociations. Les travailleurs ont le droit légal de faire la grève. Nous les respectons", de commenter Me Aubert.

Tournée d'information

DRUMMONDVILLE — Un groupe de jeunes étudiants de Drummondville entreprendra cet été une tournée d'information auprès de la population pour l'informer sur les maladies inflammatoires de l'intestin, notamment l'iléite (ou maladie de Crohn ou enterite régionale) et la colite ulcéreuse.

Munis d'un document audio-visuel, monté par les étudiants eux-mêmes, ils présenteront des informations sur ces deux maladies qui affectent le système digestif et qui se répand de plus en plus dans la population, notamment dans la région de Drummondville.

Chronique scolaire

Directeurs engagés

DRUMMONDVILLE — La commission scolaire de Drummondville vient d'engager deux nouveaux directeurs d'écoles pour remplir les postes laissés vacants par les nominations de ce printemps, à la suite de la présentation de 17 candidatures. A l'école Ste-Thérèse, Mme Suzanne Rousseau-Lavergne a été choisie comme directrice adjointe et à l'école St-Joseph, M. Jean-Pierre Leroux.

Dans ce dernier cas, la nomination ne vaut que pour un an et ce directeur ouvrera un jour par semaine sur un dossier en adaptation scolaire et quatre jours comme principal.

Quote-part acceptée

La commission scolaire de Drummondville a accepté, vu les très nombreux services rendus, de payer sa quote-part de \$5000 au déficit accumulé depuis plusieurs années, du Camp

CAMELOTS DEMANDÉS



La Tribune cherche des étudiants ou étudiantes pour distribuer le journal

LA MATIN

Régions de

Drummondville	478-1328
Thetford	338-4695
Victoriaville	758-8777

Faites des profits intéressants, soyez votre propre patron.

Les conservateurs prêts à siéger jusqu'au rétablissement du service postal

OTTAWA (PC) — Dans une déclaration-surprise, le chef de l'opposition Joe Clark a fait savoir aux Communes, jeudi, que "le Parti progressiste-conservateur n'a pas l'intention de retourner à la maison avant que le service postal ne soit rétabli dans ce pays".

La veille, les trois principaux partis politiques s'étaient entendus pour mettre fin à la session et prendre trois mois de vacances, vendredi, après s'être voté des augmentations de salaires et avoir haussé les pensions des veuves et dépendants des anciens combattants.

Dans une interview, plus tard, M. Clark a expliqué que son parti va faire de l'obstruction aux Communes, vendredi, empêchant ainsi la prise du vote sur la motion d'ajournement de la session au 14 octobre prochain.

L'ex-premier ministre a exprimé l'espoir, une

fois de plus, que la grève des 23.000 postiers se règle par la voie des négociations.

Loi spéciale

Sinon, a-t-il ajouté, les conservateurs sont prêts à siéger jusqu'à ce qu'une loi spéciale de retour au travail soit adoptée.

Mercredi, M. Clark et M. Walter Baker, leader parlementaire des conservateurs, avaient soutenu qu'il serait irresponsable pour les députés de prendre des vacances, au moment de la paralysie du service postal.

Le président du Conseil du trésor, M. Don Johnston, a réagi à la décision des conservateurs en disant aux journalistes que rien n'était change et qu'il n'était toujours pas question d'une loi spéciale de retour au travail.

"Si le droit de grève existe, a commenté M. Johnston, il faut des règlements négociés."

M. Orser

Sans perdre de temps, d'ailleurs, M. Johnston a écrit une lettre au leader syndical Jean-Claude Parrot, pour lui demander de reprendre les négociations, et il a chargé M. George Orser de mener à bien cette mission.

M. Orser est directeur de la section des relations de travail du Conseil du trésor.

M. Orser devra discuter avec les représentants syndicaux de leur suggestion de laisser M. Michael Warren participer aux négociations. M. Warren est président de la société d'Etat qui constituera les postes à l'avenir.

M. Johnston, de plus,

doit rencontrer ses négociateurs pour s'assurer qu'ils comprennent bien qu'ils ont toute l'autorité voulue pour négocier en son nom.

Cette démarche vient à la suite d'une plainte de M. Parrot, qui a affirmé que le négociateur Robert Casault lui avait dit "qu'il n'avait pas l'autorité pour négocier

votre position sur les questions importantes".

M. McDermott

Entre-temps, M. Denis McDermott se tient prêt à participer aux négociations, si on lui en fait la demande comme la dernière fois. M. McDermott est président du Congrès du travail du

Canada, qui groupe 2,3 millions de membres.

M. McDermott a répété à plusieurs reprises que les deux parties devaient se réunir à nouveau autour de la table des négociations "et régler cette affaire".

Il n'y a pas eu de négociations depuis le début de l'arrêt de travail, le 29 juin dernier.

Les prestations sociales du Québec ne seront pas livrées par les facteurs

GRANBY (PC) — Contrairement aux chèques de sécurité de la vieillesse du gouvernement du Canada, les prestations sociales du gouvernement du Québec ne seront pas livrées par facteurs.

Le coordonnateur à l'information du comité inter-ministériel pour la distribution des prestations d'aide sociale du Québec en cas de situation exceptionnelle, M. Denis Tanguay, a confirmé que les négociations entreprises en ce sens avaient échoué et que les chèques seront distribués par le réseau d'urgence, comme prévu.

Les négociations auraient été entreprises avec le bureau régional de Québec du ministère des Postes.

Le refus du ministère des Postes aurait été justifié par la crainte de compromettre les relations avec les facteurs.



Le leader conservateur Joe Clark a annoncé hier, aux Communes, que son parti est décidé à bloquer l'ajournement de la session jusqu'à ce que le conflit postal soit réglé, d'une façon ou d'une autre.

Plusieurs petites usines devront fermer leurs portes

MONTREAL (PC) — La grève des 23.000 postiers canadiens entraînera la fermeture de plusieurs petites usines et de nombreuses pertes d'emplois.

C'est ce qu'a affirmé, lors d'une entrevue, le président de la Chambre de commerce du Québec, M. Pierre Tremblay.

M. Tremblay a indiqué que cette situation ne pouvait plus durer et que plusieurs compagnies ont dû faire face dernièrement à l'énorme montée des taux d'intérêts avant d'être privées des services postaux.

Il a ajouté que la Canadian organization of small business prévoyait, la semaine dernière, la fermeture de 1.500 entreprises à chaque semaine de grève.

La Salle candidat dans Joliette: confirmation probable ce soir

JOLIETTE (PC) — Il est maintenant clair que l'ex-chef de l'Union nationale, M. Roch LaSalle, présentera sa candidature dans Joliette, en vue de l'élection partielle du 17 août, même s'il refuse de confirmer la nouvelle avant de faire connaître sa réponse, ce soir, à l'exécutif du parti.

Interrogé par une station radiophonique de Joliette, M. LaSalle a déclaré que le président de l'Iron Ore, M. Brian Mulroney, ne sera pas sur les rangs en raison de sa faible connaissance de la circonscription à un mois du scrutin.

L'ex-député a de plus réaffirmé que M. Mulroney et le chef du parti, M. Joe Clark, l'avaient invité à briguer les suffrages.

M. Brian Mulroney, âgé de 42 ans, aspirant à la direction du Parti conservateur, a été pris par surprise quand le premier ministre a fixé au 17 août l'élection partielle dans la circonscription de Joliette.

On s'attendait généralement à ce qu'elles aient lieu à l'automne.

Après sa rencontre de cette semaine avec M. Clark, il semble qu'il ne sera pas candidat. Apparemment, il croit qu'il ne pourrait l'emporter.

Les libéraux, du moins c'est ce qui ressort de conversations avec certains de leurs stratèges, se croient invincibles au Québec, où ils détient 74 des 75 sièges, aussi longtemps que M.

Trudeau sera leur chef. Mais ils s'inquiètent de ce qui pourrait arriver après le départ de M. TRUDEAU.

Il semble que la décision de M. Mulroney de n'être pas candidat renforce la position de M. Clark à la direction de son parti.

Depuis le congrès conservateur de février dernier, quand un tiers des délégués se sont prononcés en faveur de la révision de la direction du parti, les libéraux ont perdu environ cinq points dans les sondages, obtenant 42 p.c., tandis que les conservateurs ont monté jusqu'à 37 p.c. — à peu près le pourcentage qu'ils avaient quand ils ont gagné les élections de 1979.

M. Clark a aussi réussi à unir les députés de son parti dans la lutte au projet constitutionnel de M. Trudeau.

On semble croire, dans les milieux conservateurs, que le poste de M. Clark ne serait vraiment menacé que si des successeurs possibles comme M. John Crosbie ou M. David Crombie cherchaient visiblement à l'obtenir.

M. Clark s'est efforcé de se concilier certains éléments de son parti quand, par exemple, bien qu'opposé à la peine de mort, il a consenti récemment à provoquer un débat sur cette question.

Et jeudi, il modifiait sa position sur la grève postale en donnant l'impression qu'il ne voterait probablement pas contre un projet de loi pour rappeler les postiers au travail.

Cartel international de l'uranium

L'opposition demande des comptes à Trudeau

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Trudeau a dû, jeudi, affronter la foudre de l'opposition qui continue à réclamer que la lumière soit faite sur le cartel international de l'uranium.

Pour la deuxième journée consécutive, conservateurs et néo-démocrates ont exigé que soient rendus publics les dessous de cette affaire.

Selon eux, d'anciens ministres libéraux et des fonctionnaires auraient été au fait que six firmes canadiennes participaient au cours des

années soixante-dix à ce cartel, comme il a été établi cette semaine.

Outre le Canada, ce cartel, appelé le "Club des Cinq", réunissait la France, la Grande-Bretagne, l'Australie et l'Afrique du Sud.

Visiblement exaspéré par ces critiques, M. Trudeau a tout d'abord réitéré que le cartel avait été mis sur pied afin de protéger le marché international du combustible nucléaire et n'avait donc aucune "retombée" sur les prix domestiques.

Il devait néanmoins ajouter par la suite, qu'il était "naturel" que les prix domestiques de l'uranium aient quelque peu été touchés par le cartel international.

Le premier ministre a à cet effet pris comme exemple l'Organisation des pays exportateurs

de pétrole (OPEP). Cela, a-t-il dit, ne permet pas pour autant d'affirmer que le cartel était illégal.

Le gouvernement fédéral a assuré, rappelant que la création du cartel — démantelé en 1975 après trois ans d'existence — avait permis au Canada de protéger son industrie nucléaire et de stabiliser les prix de l'uranium en chute libre.

C'est ainsi qu'en trois ans, les prix sont passés de \$6 la livre à près de \$20.

Les six compagnies accusées cette semaine d'avoir mené une politique de fixation des prix, de concert avec 18 autres sociétés étrangères, sont passibles d'amendes totalisant \$1 million.

Des audiences publiques devraient se tenir le 24 septembre.

POINTS ROUGES SOLDES D'ÉTÉ

jusqu'à

25%

Épargnez



LA VIE EN ROUGE

dans nos magasins! Notre Guide d'achat 1980-81 et notre Catalogue Printemps-Eté sont pleins de Points Rouges pour vous indiquer des économies extraordinaires sur une foule d'articles pour l'été. N'oubliez pas, quand vous voyez ces Points Rouges vous économisez 10%, 15% et même 25%!

Plus,
OFFRE-COUPON POUR LE
CATALOGUE SPÉCIAL DES GÉRANTS.

Le coupon ci-dessous vous permet d'économiser \$5 de plus sur tout achat de \$50 d'articles du Catalogue Spécial des Gérants. Ce catalogue contient des centaines d'articles qui sont déjà réduits jusqu'à 30%! Venez voir les Catalogues Spéciaux des Gérants — Maintenant disponibles à tous les magasins participants!



Distribution aux

Consommateurs®
Personne ne simplifie autant vos économies.

100, rue Grandes-Fourches
Centre-ville
Tél.: 569-5300

3050, boul. Portland
Carrefour de l'Estrie
Tél.: 567-1142



Le premier ministre Trudeau

Vivre en 81

Institut privé pour jeunes filles riches dirigé par une Québécoise en Suisse

Par Françoise Côté

MONTREUX, Suisse (PC) — Surplombant le lac Lemman, au cœur de de Montreux, surnommée "ville des études", existe depuis 1913 une école internationale française pour jeunes filles: l'Institut Miramonte qui a plus d'un lien avec le Canada.

Il a en effet été fondé par une religieuse française de la Congrégation de Jésus-Marie, de Sillery, près de Québec, et il est actuellement dirigé par sa sœur Monique Fournier, une Québécoise qui a succédé à une Acadienne.

C'est une école privée pour jeunes filles riches, qui accueille une cinquantaine d'étudiantes d'une douzaine de

nationalités différentes. Cette année, on comptait parmi le groupe trois Canadiennes, soit deux venues de l'Alberta et une de Vancouver, pour apprendre le français. Cependant la majorité des étudiantes viennent surtout de pays de l'Amérique latine, certaines du Proche-Orient et les autres de différents pays d'Europe. Les frais d'inscrip-

tion sont de 7.000 francs suisses (\$4.000) par trimestre.

Agées entre 16 et 20 ans, ces jeunes filles ont habituellement complété l'école secondaire ou le lycée et font à l'Institut Miramonte un séjour culturel en Suisse tout en apprenant le français. Pour certaines, elles en sont à l'apprentissage d'une cinquième langue. L'année d'études à Miramonte est une sorte de transition entre le cours secondaire et l'université. Mais c'est aussi pour plusieurs le premier contact avec l'Europe et surtout avec les réalités internationales.

Exposées quotidiennement à la télévision française et aux médias anglais et français du monde, plusieurs étudiantes de l'Amérique latine découvrent par exemple pour la première fois comment la presse internationale voit et parle des problèmes sociaux de leur pays. Quand des questions comme celles des répressions politiques en Argentine ont été évoquées à la télévision française, une étudiante de 19 ans a sursauté et refusé d'admettre que des choses semblables puissent se passer dans son pays.

Le choc est grand pour ces jeunes filles souvent tenues à l'écart des problèmes sociaux dans leur pays. Conduites à l'école par le chauffeur familial qui ne circule que dans les beaux quartiers, elles découvrent les bidonvilles sur les écrans de la télévision française. Elles entendent que 90 pour cent des richesses de certains pays de l'Amérique latine ne bénéficient en réalité qu'à seulement 10 pour cent de la population, soit à l'élite, tandis que la majorité du peuple doit se contenter du reste.

Il n'y a pas d'enseignement en sciences politiques au programme d'études de Miramonte mais les étudiantes ont accès aux médias. Plusieurs coupures de jour-

naux se retrouvent au tableau d'affichage. Sœur Monique Fournier dit qu'il règne une bonne camaraderie entre les étudiantes, même si celles-ci tendent à se regrouper selon leurs affinités linguistiques. Avec l'évolution de l'écumenisme, l'Institut de Miramonte est bien accepté dans le canton de Vaud, qui est à prédominance protestante. Mais, comme le rappelle un professeur laïc à la retraite, Mlle Jeanne Remy, dont 49 ans de ses 59 années d'enseignement se sont passées à Montreux, la fondation de Miramonte s'est faite dans un climat tellement hasar-

deux, qu'on avait jugé bon de donner à l'institution l'aspect d'un hôtel plutôt que d'un pensionnat afin de pouvoir plus facilement disposer du bâtiment si l'entreprise s'avérait vouée à l'échec. Les Vaudois du début du siècle voyaient en effet d'un mauvais oeil la venue de religieuses catholiques.

Depuis 1960 les cours de français de l'Institut Miramonte sont sanctionnés par des examens de l'Alliance française et de l'Université de Paris. "Cet enseignement du français se fait dans le cadre d'une ouverture culturelle et d'un approfondissement chrétien", dit sœur Fournier.

Sécurité en embarcation: la tournée se poursuit en Estrie

par Michel Morin

SHERBROOKE — La tournée provinciale de sécurité en embarcation dispensée par la Société canadienne de la Croix-Rouge se poursuivait hier en Estrie.

trer aux participants les différentes techniques de sauvetage" d'expliquer la directrice.

La Société canadienne de la Croix-Rouge sera demain à la piscine St-Alphonse du parc St-Alphonse, de 9 heures à midi, pour poursuivre le programme de sécurité en embarcation.



Me Claude D. Beaurivage, président régional de la Croix-Rouge pour les Cantons de l'Est, posant avec Louise Levert, monitrice, et M. Jacques Cusseau, président exécutif de la sec-

tion de Sherbrooke de la Croix-Rouge. Cette photo a été prise devant l'une des deux unités mobiles de la Croix-Rouge.

C'est à la piscine de la Polyvalente Montcalm que s'étaient donnés rendez-vous une trentaine de jeunes enfants désireux d'en savoir plus long sur la sécurité en embarcation. Sous la responsabilité de deux monitrices appelées "démonstratrices", les jeunes ont eu la chance de se familiariser avec le port de différents gilets de sauvetage, en plus d'agir comme spectateurs lors des démonstrations exécutées par les monitrices.

"Les jeunes enfants qui sont âgés de 6 à 9 ans n'ont pas la capacité physique de faire toutes les opérations de sauvetage, surtout lorsqu'on parle de se servir des canots. Ils sont encore trop jeunes" de commenter Louise Levert, monitrice de la Croix-Rouge.

Différents modes d'intervention sont employés par les responsables de la Société pour sensibiliser la population aux notions de sécurité. Que ce soient par des démonstrations adressées au grand public, des cours de réanimation ou des techniques concernant l'hypothermie, toutes ces interventions suscitent de l'intérêt de Louise Levert, l'intérêt du public.

La directrice du programme de sécurité en embarcation, Suzanne Harvey, a précisé que la Société canadienne de la Croix-Rouge met à la disposition de ses membres des unités mobiles qui permettent de démontrer clairement au public les objectifs encourus par la Société. "Il y a présentement deux unités mobiles qui sillonnent les routes du Québec. Nous avons entre autres des canots et une chaloupe en plus de nombreux gilets de sauvetage. Avec cet équipement, nous sommes en mesure de bien mon-

UNE ENTREPRISE QUI PREND BIEN SOIN DE VOS PLANCHERS

Vente de tapis, tuile, marqueterie, prélat, installation par des experts.

Département de Tapisserie complet

Armstrong
boutique du couvre-plancher

Nettoyage à la vapeur de tapis et meubles rembourrés

TAPIS V.N.

"TOUT UN PHÉNOMÈNE"

1495 King est. Sherbrooke 563-4736

DEUX NOUVEAUX SPECIALISTES DENTAIRES A SHERBROOKE

Le docteur Jean Cassar a obtenu son DEC au Champlain College à Lennoxville. Après avoir passé un an en physiologie à l'Université McGill, il a complété sa formation dentaire à l'Université de Montréal pour obtenir un Doctorat en médecine dentaire en 1978. Après avoir pratiqué la dentisterie à Magog pendant un an, le Dr. Cassar est retourné aux études à l'Université de Montréal pour obtenir un certificat en orthodontie en 1981. Il est heureux d'offrir ses services à la population de Sherbrooke et des environs.



Dr. Jean Cassar
Orthodontiste



Dr. Laurent Lemay
Pédodontiste

Le Dr. Lemay a obtenu son Doctorat en médecine dentaire à l'Université de Montréal en 1978. Il a pratiqué la dentisterie à Fleurimont pendant 1 an. Après avoir complété un certificat en pédodontie à l'Université de Montréal, il revient à Sherbrooke. Il est heureux d'offrir ses services à la population en tant que dentiste spécialiste pour enfants.

Sur rendez-vous à partir du 1er août 1981

Tél.: 566-8244

124, Wellington nord,
2e étage Place Wellington

Tél.: 566-5722

Clinique Dentaire Boisclair & Rouillard



Dr. Jeanne Nicole Faillie
Chirurgien dentiste



Dr. Guy Rouillard
Chirurgien dentiste

Nous sommes heureux d'offrir nos services à la population de Sherbrooke et des environs à notre nouvelle clinique dentaire située au 1805 Galt ouest, Sherbrooke.

(coin Galt et Laval)

à partir du 13 juillet 1981.

Heures
d'ouverture:

Lundi au jeudi 9h à 21h
vendredi 9h à 17h
samedi 9h à 13h

566-5025
566-2503

VENTE

AVANT RENOVATIONS

50% DE REDUCTION sur toute notre marchandise d'été.



Boutique UN-ELLE

1300, Place Mil-Vallon Boul. Bourque, Rock Forest

DERNIERE CHANCE de profiter de la

VENTE des faillites de BOUTIQUE LE LACET INC et BOUTIQUE MAGALIZ INC.

VETEMENTS POUR DAMES:

PANTALONS, BLOUSES, BOURSES, SOULIERS, SANDALES, BOTTES, ETC. SOULIERS ET BOTTES POUR HOMMES.

REDUCTIONS DE 60% ET PLUS

PROVI-SPORT ENR.

34, St-Joseph Bromptonville

VENTE 10e ANNIVERSAIRE

DU 9 AU 20 JUILLET INCLUSIVEMENT POUR 10 JOURS SEULEMENT

ECONOMISEZ \$400.00



B-35
Rég. \$2295.00
Spécial

\$1895.

ECONOMISEZ \$500.00



CSY 2
avec "synthesizer"
Rég. \$2795.00
Spécial

\$2295.

AUSSI: YAMAHA DK40

Rég. \$3895.00

Spéc. \$2995.

Rabais: \$900.00

KAWAI

44 notes avec couvercle.
Rég. \$2295.00

Spéc. \$1595.

Rabais: \$700.00

ENEZ VOIR LE NOUVEAU YAMAHA CN 70

CLAVIER 61 NOTES SE MODIFIE DE L'ORGUE AU PIANO

Spécial 10e anniversaire

\$995.

ECONOMISEZ \$800.00



C-55 I
Rég. \$4795.00
Spécial

\$3995.

ECONOMISEZ \$400.00



A-45
Rég. \$1395.00
Spécial

\$995.

Musique Jean Julien inc.

1315, KING OUEST — TEL: 563-7477 SHERBROOKE, QUEBEC